

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 159

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

EXPERTISE, INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE ET  
MÉTÉOROLOGIE



PROGRAMME 159  
Expertise, information géographique et météorologie

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas LESUEUR

*Commissaire général au développement durable*

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le programme 159 "Expertise, information géographique et météorologie", constitué de quatre actions, finance :

- les moyens du commissariat général au développement durable (CGDD) ;
- trois opérateurs majeurs du ministère de la transition écologique : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo-France.

**L'action 10** rassemble les moyens dédiés au commissariat général au développement durable pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique par des actions de soutien aux acteurs socio-économiques et la production de statistiques, d'études et d'évaluations. Acteur interministériel et direction transversale du ministère de la transition écologique en charge de la stratégie et des études, son positionnement lui confère une place privilégiée pour la conception, l'intégration et la mise en œuvre des politiques publiques nécessaires aux engagements pris par la France au niveau communautaire comme au niveau international.

Le CGDD est en charge de politiques transversales de transition écologique : développement de la finance verte, promotion territoriale du développement durable, soutien à la recherche et à l'innovation. Les actions menées contribuent à étayer les choix stratégiques de l'État en matière de développement durable, en général, et ceux du ministère de la transition écologique en particulier.

En 2021, le CGDD a poursuivi ses missions liées à la transition écologique (fonction d'évaluation et autorité environnementale, dispositifs d'enquêtes publiques, rapportage statistique) et des actions qui en découlent directement. En outre, le CGDD a assuré le pilotage de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI). Cette stratégie nationale a eu des avancées manifestes, inscrites dans la loi "Climat et Résilience" avec la mise en ligne d'un premier outil d'évaluation du risque de déforestation et de conversion des écosystèmes. La stratégie cible les matières agricoles qui contribuent le plus à la déforestation importée telles que le soja, l'huile de palme, le bœuf et ses produits transformés, le cacao, l'hévéa, ainsi que le bois et ses produits dérivés.

De nombreuses réalisations témoignent de la montée en puissance du CGDD en 2021, comme l'innovation par la donnée avec la publication des feuilles de route de la donnée ainsi que de l'intelligence artificielle ou le lancement du portail d'information environnementale.

Le commissariat a contribué également à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, avec en particulier la parution de plusieurs études : l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques, la valorisation de l'enquête « les Français et la nature » ou encore la production d'indicateurs avec, notamment, une contribution importante à l'élaboration de ceux de l'observatoire national de la biodiversité.

Ces exemples traduisent le rôle transversal du CGDD dans la conception, la réalisation et l'évaluation des politiques publiques du ministère.

**L'action 11** porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du Cerema. Le Cerema, opérateur sous la tutelle du ministère de la transition écologique, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale, de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Issu depuis 2014 de la fusion de 11 services de l'État, auxquels il convient d'ajouter le centre national des ponts de secours (CNPS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Cerema a pour objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique

et la résilience des territoires, aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations situées en dehors de Paris et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Il est partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). Enfin, il valorise les connaissances dans ses domaines d'expertise en publiant 1500 références par an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une organisation modernisée a été mise en place, issue de son projet de transformation Cérem'Avenir, au service de deux nouvelles priorités portées par un nouveau projet stratégique 2021-2023 adopté en avril 2021 : l'adaptation des territoires au changement climatique et accroître l'activité au bénéfice des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2024 entre l'État et l'établissement a été adopté en octobre 2021. Il porte, outre la clarification du fonctionnement de l'établissement avec la tutelle, l'accroissement de l'activité pour le compte des collectivités ou encore le renforcement de l'activité de recherche de l'établissement.

**L'action 12** porte la SCSP de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

La politique nationale de l'information géographique vise à répondre aux besoins prioritaires des politiques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite INSPIRE, ainsi que dans la stratégie gouvernementale d'ouverture et de gratuité des données publiques (dite "open data") et d'État-Plateforme. L'information géographique constitue un moyen d'expertise essentiel pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de nombreuses politiques publiques.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) relatif à la période 2020-2024 fixe à l'IGN des orientations stratégiques pour répondre aux attentes et enjeux des pouvoirs publics, en particulier développer l'appui aux politiques publiques dans le cadre d'une relation de conseil et de partenariat avec les porteurs de ces politiques, et devenir un acteur de référence dans l'intermédiation de communautés d'utilisateurs ou de producteurs de données géolocalisées.

Dans ce cadre, l'IGN réinvente son modèle économique qui repose désormais sur une décroissance rapide des recettes commerciales et un recentrage sur la production de référentiels utiles à ses partenaires publics via de grands projets d'appui aux politiques publiques. L'année 2021 a ainsi été marquée par la mise en application de la gratuité des données. Pour permettre à l'institut de réussir pleinement son repositionnement, les ministères de tutelle et la direction du budget ont acté des marges de manœuvre en termes de recrutement de nouvelles compétences.

Avec une démarche autour des "géo-communs", exercice mené en 2021, l'IGN s'est efforcé de réaligner le désir des personnels de mobiliser leur savoir-faire d'excellence avec, d'une part, les besoins de long terme du pays liés aux grands enjeux contemporains, et d'autre part, la capacité de mobilisation d'un écosystème d'acteurs qui s'est considérablement élargi avec le numérique. Il s'est ainsi doté d'une nouvelle "boussole" qui fixe le sens de sa mission comme étant d'outiller la Nation pour comprendre son territoire à l'heure des grands bouleversements écologiques et numériques. Il s'est aussi fixé une matrice d'action articulée autour de trois ambitions qui vont nourrir ses activités au sein des objectifs qui lui sont fixés : observateur du territoire en continu, acteur des communs numériques, et cartographe-compagnon des découvertes et des représentations. Il ne s'agit que de la première étape d'une démarche continue. L'année 2021 a aussi été marquée par le financement ainsi que les premières étapes de déploiement des nouveaux projets pluriannuels qui confortent l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics. Ces projets induisent notamment la mise en œuvre à grande échelle de processus basés sur l'Intelligence artificielle (IA) technologie qui constitue un tournant majeur pour la connaissance du territoire et que l'IGN a vocation à maîtriser pour les besoins de l'État. Une feuille de route IA a d'ailleurs été établie et publiée par l'institut avec pour objectif de veiller à la démocratisation de cette technologie au sein de l'institut et dans la société.

**L'action 13** du programme 159 concerne le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France. Dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » et dans le respect des ambitions du contrat d'objectifs et de performance 2017-2021, l'établissement est aujourd'hui engagé dans un projet de transformation qui vise à améliorer le service rendu à la collectivité dans un souci de plus grande efficacité. Les objectifs poursuivis portent notamment sur

l'évolution de sa présence territoriale, l'adaptation des apports respectifs de la prévision numérique et de l'expertise humaine à la valeur ajoutée de l'établissement, la réforme de ses modalités d'organisation du travail, le maintien de son soutien à la recherche et à l'innovation en matière de météorologie et de prévention des risques. L'exercice 2021 s'inscrit dans le cadre du contrat pluriannuel 2018-2022 conclu avec les ministères de la transition écologique et des comptes publics.

**L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire** et Météo-France a dû y faire face. Ainsi, depuis début 2020, grâce à la mobilisation de tout le personnel de l'établissement, l'ensemble des missions a été assuré, y compris lors des périodes de confinement. L'établissement a réussi à poursuivre sa transformation, malgré la crise sanitaire. Certains projets ont cependant connu des retards, notamment l'évolution du métier de prévisionniste vers la « météorologie conseil ». L'automatisation d'une partie des productions de l'établissement devrait toutefois être opérationnelle en 2022.

**Les moyens de calcul intensif** de l'établissement ont été renouvelés en 2020 et la chaîne de production opérationnelle des modèles de prévision numérique du temps (PNT) de Météo-France a été migrée sur ce nouvel environnement début février 2021. *In fine*, le facteur de gain effectivement mesuré (5,5) est conforme aux attentes de l'établissement et, comme prévu dans le COP, Météo-France dispose donc désormais d'un nouveau système de calcul intensif cinq fois plus puissant que le précédent. **L'année 2021 a été la première année d'utilisation des nouveaux supercalculateurs dans des conditions pleinement opérationnelles.**

Plusieurs chantiers structurants ont également été menés à bien. **Ainsi, en matière d'égalité professionnelle**, un plan d'action pluriannuel 2021-2023 ambitieux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été validé. **En matière de réduction de ses impacts environnementaux**, Météo-France s'est également doté d'un plan pluriannuel écoresponsable 2021-2025 précisant les objectifs et les actions à mener et portant notamment sur la réduction des consommations d'énergie de ses bâtiments, mais aussi sur la mobilité durable de ses agents, la gestion des déchets, la consommation et les achats, l'alimentation, la protection de la biodiversité et la gestion de l'eau et des espaces verts et le numérique.

Enfin, l'année 2021, correspondant à la dernière année d'application du COP 2017-2021 de l'établissement, a été marquée par **l'approbation en conseil d'administration du 25 juin 2021 du nouveau COP 2022-2026 de Météo-France qui a été signé le 3 novembre 2021 par la ministre de la transition écologique**. En parallèle, une réflexion stratégique à horizon de 10 ans a également été menée à bien et présentée lors du conseil d'Administration du 15 octobre 2021. Cette réflexion s'est concrétisée en 11 « Lignes Directrices » traduisant l'ambition collective de Météo-France pour 2030.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques**

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

### **OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité**

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

### **OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques**

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

### **OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique**

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable



## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques****INDICATEUR****1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de publications destinées aux collectivités publiques par agent du Cérema	Nb	0,58	0,58	0,6	1,14	0,59	0,62
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,34	1,63	1	1	1,4	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	1,6	2,20	1,2	1,5	2,1	1,5

**Commentaires techniques****Source des données :**Sous-indicateur 1.1.1

Ce ratio est réalisé à partir de données dont les chiffres clés figurent dans le rapport annuel d'activité présenté au conseil d'administration. Le périmètre de l'indicateur inclut l'ensemble des publications du Cerema.

Le nombre de publications référencées dans le programme d'activités présenté annuellement au Cerema est issu de comptages manuels établis à partir des documents de compte-rendu détaillé du programme d'activité. Le nombre physique d'agents présents au 31/12 de l'année N est obtenu à partir d'une extraction des données du système d'information des ressources humaines.

Sous-indicateur 1.1.2

Les données proviennent du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur) et de l'IGN - ENSG (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).  
Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

**Mode de calcul :**Sous-indicateur 1.1.1Pour le Cerema

Numérateur : nombre de publications référencées dans le programme d'activité présenté annuellement au conseil d'administration.

= nombre d'éditions, guides, plaquettes et articles, nombre de notes méthodologiques, nombre de rapports d'expertises ou d'études ou de thèses, nombre de communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales.

Dénominateur : nombre de personnes physiques présentes au 31 décembre de l'année considérée (toutes catégories) : 2600

Pour 2021, les publications prises en compte dans l'indicateur se décomposent de la façon suivante :

- publications de rapports/ou notes techniques sur Isaweb = 171 références
- publications figurant dans la boutique en ligne = 100 références
- publications scientifiques dans HAL = 155 références
- publications d'articles sur le web Cerema = 943 articles
- publications autres documents (communiqués, dossiers de presse, plaquettes, doc. de com...) = 130 références

soit un total de 1505 références, ramené au nombre d'agents au 31/12/2021, soit 2 550 agents ce qui fait un nombre de publications Cerema destinées aux collectivités publiques par agent de 0,59.

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Objectifs et indicateurs de performance

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

**Sous-indicateur 1.1.3**

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type, signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

**INDICATEUR****1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	13,1	14,1	16	15,5	15,5	18
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	36,5	39,5	34,5	48,77	34,3	33,6
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	10,2	10,5	10,5	11	11,1	10,5

**Commentaires techniques****Source des données :****Sous-indicateur 1.2.1**

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

**Sous-indicateur 1.2.2**

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

**Sous-indicateur 1.2.3**

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

**Mode de calcul :****Sous-indicateur 1.2.1**

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources du plan d'affaires (recettes globalisées et fléchées, hors subventions publiques de l'État, hors ressources fiscales et hors remboursement de charges et loyers) ;

- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP). A noter que pour 2020, le dénominateur ne prend pas en compte les recettes exceptionnelles liées à la régularisation des arriérés fiscaux des anciens CETE, arriérés bien antérieurs à la création du Cerema.

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

A noter : le calcul est effectué hors plan de relance.

**Sous-indicateur 1.2.2**

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

#### Sous-indicateur 1.2.3

Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### **Indicateur 1.1 Production et diffusions des connaissances scientifiques et techniques :**

#### 1 - Pour le Cerema

La prévision cible annoncée pour 2021 (0,60) est quasiment atteinte, avec une valeur de 0,59 sur 2021, en croissance de 0,1 par rapport à 2020, et cela malgré la situation sanitaire.

La mise en place du portail documentaire à l'échelle de l'établissement a permis de mieux identifier et recenser les rapports d'étude et livrables réalisés par les différentes directions du Cerema.

#### 2 - Pour l'IGN

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives fines, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre et tenir compte des autres productions demandées à ces services. Il faut aussi considérer les fluctuations interannuelles liées :

- à un non-lissage de l'indicateur sur une fenêtre temporelle,
- à la maturité des actions de recherche,
- au délai d'au moins un an de l'impact des variations du nombre de chercheurs sur le nombre de publications,
- et au petit nombre de publications impliquées qui introduit des hétérogénéités de comptage malgré une production homogène du fait des délais très variables par éditeur entre le dépôt des articles et leur parution officielle.

Le résultat attendu est d'environ une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée car ce serait au détriment d'autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.). L'IGN veille à sa stabilité car le ratio actuel est déjà fort pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche, ou à de la valorisation. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

#### 3- Pour Météo-France

La production scientifique de la recherche à Météo-France est en 2021 à un niveau supérieur aux objectifs fixés. C'est le cas pour la deuxième année consécutive. Il est vraisemblable que l'activité de publication ait été, cette année

encore, favorisée par le télétravail massif mis en place pendant la pandémie. Mais cela témoigne plus généralement du grand dynamisme des chercheurs de Météo-France et de la qualité de leurs travaux. Les résultats obtenus ont conduit à réajuster le taux de publication cible à 1,8 dans le contrat d'objectifs et de performances (COP) 2022 – 2026.

### Indicateur 1.2 Financement de l'établissement par des ressources propres :

#### 1 - Pour le Cerema

La valeur 2021 de l'indicateur s'établit à 15,5 %. La prévision du PAP 2021 était de 16 %.

L'écart entre la réalisation et la prévision s'explique par la clôture de gestion anticipée en 2021, compte tenu de la nouvelle organisation financière mise en place au Cerema. En effet, alors que les prévisions initiales de recettes propres s'élevaient à 37,1 M€, l'exécution s'établit à 35,5 M€, mais ne tient pas compte des sommes encaissées tardivement en décembre 2021, postérieurement à la date de fin de gestion, qui n'ont donc pas pu être comptabilisées, à hauteur de 3,5M€.

#### 2 - Pour l'IGN :

L'exécution 2021 fait état d'un taux de ressources propres en baisse au regard des prévisions actualisées pour 2021. Cette baisse des ressources propres s'explique par un effet mécanique en raison de plusieurs facteurs :

- le maintien des recettes liées aux grands projets avec les partenaires institutionnels (ministère des Armées, ministère de l'agriculture et de l'alimentation) ;
- le dynamisme confirmé des partenariats avec les collectivités territoriales ;
- la stabilité conjoncturelle de la vente de cartes sur le marché grand public ;
- les financements obtenus dans le cadre du FTAP et du Plan de relance pour le déploiement du programme de couverture nationale Lidar HD.

La comparaison entre la prévision actualisée 2021 et l'exécuté 2021 (cf. compte financier 2021) fait apparaître :

- numérateur : une augmentation significative de 2,5 M€. La hausse du chiffre d'affaires (hors grands projets) de 2 M€ résulte du dynamisme du marché grand public et du marché professionnel, et celle des grands projets et appui aux politiques publiques principalement au projet Géomaps.
- dénominateur : l'augmentation des recettes (hors celles prises en compte dans le numérateur) est principalement liée aux dotations d'investissement portant sur les recettes du nouveau projet LIDAR HD (+23,73 M€).

#### 3- Pour Météo-France

L'indicateur « Ressources propres » est en hausse par rapport à celui de 2020 (11,1 vs 10,5) et dépasse l'objectif cible fixé à 10,5%.

Ce résultat s'explique par le niveau élevé des recettes commerciales encaissées en 2021 (34,2 M€ pour une prévision de 34 M€ après le second budget rectificatif) en particulier grâce au chiffre d'affaires généré par le contrat DGEC (dans le cadre des études de dérisquage destinées aux projets de parcs éoliens en mer), à la croissance des ventes au profit du secteur professionnel, à la hausse des recettes publicitaires, qui restent néanmoins impactées par la crise sanitaire mais plus modérément qu'en 2020, et au ralentissement de la décroissance du Kiosque (les conditions météorologiques maussades de l'été ayant favorisé la fréquentation de ce service).

**OBJECTIF****2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité****INDICATEUR****2.1 – Appétence pour les données de l'IGN**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail	Téraoctet (To)	1003,1	1 579	1 200	1 700	1823	1 600

**Commentaires techniques**Source des données :

Outils statistiques liés à la plateforme géo-infrastructure (PGI) comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

Mode de calcul :

Cet indicateur est annuel et exprimé en téraoctet (To).

Il comprend :

- le volume de données consommées par la consultation du site internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) ;
- le volume de données consommées via les services web appelés depuis des sites internet tiers, depuis des systèmes d'information géographique (SIG) ou encore via des scripts ou des API (Application Programming Interface) ;
- le volume de données consommées via le téléchargement de jeux de données prédéfinis (dits « pré-paquets »).

Cet indicateur prend régulièrement en compte de nouveaux vecteurs de diffusion et de nouveaux contenus diffusés.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'indicateur reflète l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique, en mesurant, par le volume de données servies via la plateforme géo-infrastructure (PGI), la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs.

L'optimisation de cet indicateur est liée à la mise en place des actions suivantes :

- la politique d'ouverture des données produites par l'Institut ;
- une politique de communication ciblée ;
- une politique de développement de l'usage des flux (par opposition à celui des données téléchargées ou des données livrées sur support physique) ;
- une politique de diversification des données diffusées pour le compte de partenaires ;
- le développement de l'écosystème de diffusion pour accompagner les besoins de secteurs d'activité (urbanisme, imagerie satellitaire...) et pour mettre en œuvre des innovations technologiques (tuiles vectorielles, moteurs de calcul d'itinéraire ou de géocodage...) ;
- la transformation de l'infrastructure actuelle en Géoplateforme (futur espace public de l'information géographique ayant pour objectif d'optimiser la production et la diffusion des géodatas au service de la décision publique).

L'ouverture des données publiques produites par l'IGN a permis de maintenir pour l'indicateur la tendance haussière constatée ces dernières années.

La disponibilité, sur certains territoires, de nouvelles données issues de grands projets de l'IGN, dont PCRS et LiDAR HD, va augmenter le volume des données servies par l'infrastructure aux usagers. Le recours systématique à l'infrastructure PGI (en remplacement du FTP) pour la diffusion de jeux de données prédéfinis accentuera également cette augmentation.

C'est pourquoi la prévision du volume de données diffusées pour l'année 2022 est considérée en augmentation d'environ 350 To par rapport à ce qui a été mesuré pour l'année 2021.

Avec la mise en place de la Géoplateforme, programmée sur la période 2021 – 2023, de nouveaux axes d'usages apparaissent, notamment :

- la possibilité de mutualiser les infrastructures de données géographiques et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui facilitent les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usages et leur animation.

Pour 2023, dans le cadre du passage à la Géoplateforme, il conviendra de réétudier la pertinence et l'exhaustivité de l'indicateur jusqu'ici suivi.

## OBJECTIF

**3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques**

## INDICATEUR

### 3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage d'évènements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures	%	95	85	86	86	90	87
Fiabilité de la prévision numérique du modèle à maille fine AROME (modifié)	%	80,9	78,6	80	79	79	81

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Sous-indicateur 3.1.1 : Les résultats ont été validés par le comité interministériel de suivi de la vigilance (réunion du 19 janvier 2021).

Sous-indicateur 3.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie et publiée au niveau international.

##### Mode de calcul :

Sous-indicateur 3.1.1 :

La pertinence d'une mise en vigilance est appréciée à partir de plusieurs critères : l'occurrence effective de l'événement météorologique, l'estimation correcte de son intensité, sa bonne anticipation sur les zones concernées, ainsi que la précision de sa localisation géographique et temporelle.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (MTES/SG/CMVOA) et les services en charge des transports, de l'environnement, de la santé et de l'hydro-océanographie. L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à trois heures. Ce délai est celui que la sécurité civile considère comme minimum pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace.

L'indicateur porte sur les phénomènes météorologiques suivants de la procédure de vigilance : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et, à partir de 2016, « vagues-submersion ». Les épisodes de canicule, grand froid avalanches et vagues submersion sont évalués de façon distincte dans le cadre du comité interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Cet indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les mesures réalisées par des stations automatiques au sol et la prévision numérique à échelle fine Arome de courte échéance (forcée par Arpège) à proximité de ces stations. Il tient compte de l'occurrence de quatre types de

conditions météorologiques (rafales d'au moins 40 km/h, cumul de pluie sur 6h d'au moins 0,5mm, 2mm, et 5mm) et sur quatre échéances de prévision (6h, 12h, 18h, 24h). Il combine les événements de l'ensemble de l'année.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 3.1.1

Au cours de l'année 2021, on dénombre 66 épisodes de vigilance orange ou rouge à l'échelle nationale, nombre identique à celui de 2020, dont 7 épisodes de vigilance rouge. Le bilan au sens de l'indicateur de suivi qualité de la vigilance départementale est très satisfaisant, avec 90 % des vigilances signalées avec plus de 3 h d'anticipation. Ces bons résultats n'ont pas été obtenus au détriment d'une dégradation du taux de fausse alarme, puisque celui-ci est resté dans l'objectif fixé. Le nombre de non-détection est faible, le plus bas réalisé (à égalité avec 2019 et 2009) depuis le début de la vigilance, avec seulement 7 départements qui auraient dû être au niveau de vigilance orange. Et pour ces non-détections constatées, dans tous les épisodes, il s'agit de départements en marge de la zone mise en vigilance orange. Tous les épisodes de vigilance orange ont donc été détectés.

### Sous-indicateur 3.1.2

En 2020, l'indicateur s'est dégradé par rapport aux années précédentes, il s'est très légèrement amélioré en 2021 pour atteindre 79%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette stagnation :

- la raréfaction des données avions due à la crise sanitaire en 2020 : une étude de la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche a en effet mis en évidence que cette quasi-disparition des données avions sur l'Europe avait entraîné une baisse du sous-indicateur, estimée à -0,5 point en première approximation. Si le nombre de données avion est remonté après la première vague de l'épidémie en Europe, il n'est jamais revenu au niveau de 2019. Le nombre de données avion intégrées dans le modèle AROME en 2021 est environ deux fois plus faible par rapport à ce qu'il était en 2019.
- le second est la climatologie de la période, avec un été 2021 de climatologie atypique, marqué par des épisodes orageux intenses, plus difficiles à bien prévoir.

La même procédure de calcul du sous-indicateur 3.1.2, appliquée aux modèles globaux ARPEGE (modèle français) et IFS (modèle du Centre Européen), montre également une baisse de la fiabilité de ces modèles sur 2020 et 2021. Cela tend à prouver que la dégradation du sous-indicateur 3.1.2 est liée au contexte (climatologie, données absentes...) plutôt qu'à une baisse de qualité du modèle AROME en lui-même.

Enfin, le sous-indicateur 3.1.2 AROME (79%) est nettement meilleur que celui des modèles globaux ARPEGE et IFS (71%) ; cela confirme cette année encore l'apport très significatif du modèle régional AROME par rapport aux modèles globaux, notamment pour les phénomènes pris en compte dans le cadre de la procédure de vigilance.

**OBJECTIF****4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique****INDICATEUR****4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	2 085 916	2 600 000	3 200 000	2 900 000	4 076 282	3 850 000

**Commentaires techniques****Commentaires techniques**Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

Source des données :

Collecte des données par la SDESD sur les sites d'information du CGDD :

Statistiques : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)Rapport sur l'état de l'environnement (REE) : [ree.developpement-durable.gouv.fr](http://ree.developpement-durable.gouv.fr)Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : [www.agenda-2030.fr/](http://www.agenda-2030.fr/)Système d'information du développement durable et de l'environnement : [www.side.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/)**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'augmentation du nombre de pages vues tient en grande partie à la montée des consultations sur tous les sites concernés au cours de l'année 2021. Le site Statistique connaît une hausse des pages vues de 43 %. Le site Agenda 2030 progresse également, avec 41 % de hausse des consultations. Le site REE, qui était encore en ligne toute l'année 2021, est globalement stable. Le nouveau site d'information environnementale Notre environnement a entamé sa montée en audience en septembre (après le lancement officiel), et sa consultation progresse de façon continue avec des hausses mensuelles de 5 à 20 %.

Ce constat favorable vient confirmer que les enjeux environnementaux sont portés par l'actualité et suscitent de façon générale un intérêt croissant.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 434 820 8 634 752	61 879	4 800 000 4 681 055	<b>15 234 820</b> <b>13 377 686</b>	15 234 820
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	192 444 871 191 351 369			<b>192 444 871</b> <b>191 351 369</b>	192 444 871
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494 87 977 163		10 000	<b>89 199 494</b> <b>87 987 163</b>	89 199 494
13 – Météorologie	185 055 482 184 741 498			<b>185 055 482</b> <b>184 741 498</b>	185 055 482
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>477 134 667</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+88 865 (hors titre 2)		+88 865	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-3 288 521 (hors titre 2)		-3 288 521	
Total des AE ouvertes		478 735 011 (hors titre 2)		478 735 011	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>472 704 782</b>	<b>61 879</b>	<b>4 691 055</b>	<b>477 457 715</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 434 820 8 381 622	61 879	4 800 000 5 056 048	<b>15 234 820</b> <b>13 499 549</b>	15 234 820
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	192 444 871 191 351 369			<b>192 444 871</b> <b>191 351 369</b>	192 444 871
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494 88 014 758		75 000	<b>89 199 494</b> <b>88 089 758</b>	89 199 494
13 – Météorologie	185 055 482 184 741 498			<b>185 055 482</b> <b>184 741 498</b>	185 055 482
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>477 134 667</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+88 865 (hors titre 2)		+88 865	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-3 344 624 (hors titre 2)		-3 344 624	
Total des CP ouverts		478 678 908 (hors titre 2)		478 678 908	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>472 489 247</b>	<b>61 879</b>	<b>5 131 048</b>	<b>477 682 174</b>	



## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405 8 123 405	94 476	4 861 464 4 883 576	13 876 869	<b>13 936 869</b> <b>13 101 457</b>
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326 212 110 523			195 632 326	<b>195 632 326</b> <b>212 110 523</b>
12 – Information géographique et cartographique	88 053 836 86 752 648		47 000 142 000	88 100 836	<b>88 100 836</b> <b>86 894 648</b>
13 – Météorologie	189 754 162 188 580 585			189 754 162	<b>189 754 162</b> <b>188 580 585</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>482 455 729</b>	<b>0</b>	<b>4 908 464</b>	<b>487 364 193</b>	<b>487 424 193</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>495 567 162</b>	<b>94 476</b>	<b>5 025 576</b>		<b>500 687 213</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405 8 777 604	123 618	4 861 464 4 729 922	13 876 869	<b>13 936 869</b> <b>13 631 143</b>
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326 212 110 523			195 632 326	<b>195 632 326</b> <b>212 110 523</b>
12 – Information géographique et cartographique	88 032 836 86 721 223		68 000 77 000	88 100 836	<b>88 100 836</b> <b>86 798 223</b>
13 – Météorologie	189 754 162 188 580 585			189 754 162	<b>189 754 162</b> <b>188 580 585</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>482 434 729</b>	<b>0</b>	<b>4 929 464</b>	<b>487 364 193</b>	<b>487 424 193</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>496 189 935</b>	<b>123 618</b>	<b>4 806 922</b>		<b>501 120 475</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	495 567 162	477 134 667	472 704 782	496 189 935	477 134 667	472 489 247
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 207 485	10 198 820	8 492 091	8 786 057	10 198 820	8 270 856
Subventions pour charges de service public	487 359 677	466 935 847	464 212 691	487 403 878	466 935 847	464 218 391
Titre 5 – Dépenses d'investissement	94 476	0	61 879	123 618	0	61 879
Dépenses pour immobilisations corporelles de	94 476	0	0	94 476	0	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	61 879	29 142	0	61 879
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>5 025 576</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 691 055</b>	<b>4 806 922</b>	<b>4 800 000</b>	<b>5 131 048</b>
Transferts aux entreprises	398 162	0	113 300	303 922	0	149 230
Transferts aux collectivités territoriales	68 649	0	65 029	68 419	0	63 422
Transferts aux autres collectivités	4 558 765	4 800 000	4 512 726	4 434 581	4 800 000	4 918 397
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>481 934 667</b>			<b>481 934 667</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 199 656			-3 255 759	
<b>Total*</b>	<b>500 687 213</b>	<b>478 735 011</b>	<b>477 457 715</b>	<b>501 120 475</b>	<b>478 678 908</b>	<b>477 682 174</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	194 448		88 865	194 448		88 865
<b>Total</b>	<b>194 448</b>		<b>88 865</b>	<b>194 448</b>		<b>88 865</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		1 917		1 917				
03/2021		559		559				
04/2021		367		367				
05/2021		256		256				
09/2021		11 213		11 213				
11/2021		8 410		8 410				
<b>Total</b>		<b>22 721</b>		<b>22 721</b>				

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC**

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		64 600		64 600				
06/2021		1 544		1 544				
<b>Total</b>		<b>66 144</b>		<b>66 144</b>				

**ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		82 450		26 347				
<b>Total</b>		<b>82 450</b>		<b>26 347</b>				

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		2 683 008		2 683 008				
<b>Total</b>		<b>2 683 008</b>		<b>2 683 008</b>				

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 510 404		2 510 404
01/12/2021						3 543 575		3 543 575
<b>Total</b>						<b>6 053 979</b>		<b>6 053 979</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>2 854 323</b>		<b>2 798 220</b>		<b>6 053 979</b>		<b>6 053 979</b>



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		15 234 820 13 377 686	15 234 820 13 377 686		15 234 820 13 499 549	15 234 820 13 499 549
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		192 444 871 191 351 369	192 444 871 191 351 369		192 444 871 191 351 369	192 444 871 191 351 369
12 – Information géographique et cartographique		89 199 494 87 987 163	89 199 494 87 987 163		89 199 494 88 089 758	89 199 494 88 089 758
13 – Météorologie		185 055 482 184 741 498	185 055 482 184 741 498		185 055 482 184 741 498	185 055 482 184 741 498
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>	<b>0</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-3 199 656	-3 199 656		-3 255 759	-3 255 759
Total des crédits ouverts	0	478 735 011	478 735 011	0	478 678 908	478 678 908
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>477 457 715</b>	<b>477 457 715</b>	<b>0</b>	<b>477 682 174</b>	<b>477 682 174</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 277 296	+1 277 296		+996 734	+996 734

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 159 affiche une consommation satisfaisante de ses crédits ouverts en gestion 2021. En effet, après retraitement des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) soit 1,28 M€, le niveau de consommation des autorisations d'engagement (AE) est de 100% et en crédits de paiement de 99,9% (CP). Le montant exécuté du tableau pour l'action 10 n'est pas retraité des REJB ni des erreurs d'imputation. Le montant retraité est de 14 774 180 € en AE et de 13 722 282,65 € en CP.

Les restes à payer sur le programme 159 reposent essentiellement sur l'action 10. En effet, les actions 11,12 et 13 ne portent que des dépenses pour charges de service public ou des subventions annuelles, ces dernières ne peuvent engendrer de restes-à-payer.

Concernant l'action 10, les paiements sur des engagements des années antérieures sont évalués à partir d'une clef de répartition qui reste stable d'année en année.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	480 679 532	480 679 532	0	480 679 532	480 679 532
Amendements	0	+1 255 135	+1 255 135	0	+1 255 135	+1 255 135
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>	<b>0</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>

Deux amendements sont venus impacter les crédits inscrits en PLF 2021.

L'amendement, n°II-3001 du 5 novembre 2020, est venu minorer de 121 000 € en AE et CP les crédits du programme 159 afin de majorer ceux du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Cette minoration correspond au financement d'un équivalent temps plein annuel travaillé supplémentaire au budget de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Il est porté sur l'action n°26 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

L'amendement gouvernemental, n°1246 du 14 décembre 2020, est venu majorer de 1 376 135 € en AE et CP les crédits du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) afin de tenir compte du transfert au 1er janvier 2021 du Centre national des ponts de secours (CNPS), auparavant service à compétence nationale du ministère de la transition écologique vers le Cerema.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Pour mémoire, en PLF 2021, l'action 14 "Economie sociale et solidaire" a fait l'objet d'un transfert vers le programme 305 "Stratégie économique et fiscale". L'économie sociale et solidaire relève désormais du champ d'attribution du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Son transfert est venu modifier la maquette du programme 159 avec la suppression de l'action 14.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2021, l'arrêté du 28 janvier 2021 a reporté de crédits de fonds de concours pour un montant de 82 450 € en AE et de 26 347 € en CP.

En outre, à l'exception de l'annulation de la réserve de précaution en LFR1 puis LFR2, le programme 159 n'a pas bénéficié de mesures complémentaires.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2021, le programme 159 a perçu en fonds de concours un montant de 66 143 € en AE/CP (hors reports) dont la quasi intégralité porte sur des remboursements de prestations réalisées par le CGDD.

S'agissant des attributions de produits, le programme 159 a reçu 22 721 € de recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le CGDD.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	6 053 979	6 053 979	0	6 053 979	6 053 979
Surgels	0	0	0	0	0	0

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>6 053 979</b>	<b>6 053 979</b>	<b>0</b>	<b>6 053 979</b>	<b>6 053 979</b>

La réserve de précaution du programme 159, à hauteur de 6 053 979 € en AE et CP, a été intégralement annulée par les lois de finances rectificatives du 19 juillet 2021 (n° 2021-953) et du 1er décembre 2021 (n° 2021-1549).

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### GÉOPLATEFORME

L'objectif est de créer une plateforme nationale des données géographiques souveraines conçue à terme comme une infrastructure mutualisée entre les différents producteurs. Cette plateforme a vocation à être opérée par et pour le service public, sous l'appellation de Géoplateforme. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie État-plateforme et vise à devenir une pièce maîtresse dans le domaine de l'information géographique. Sur cette base, le concept de Géoplateforme s'est affirmé au fil d'une réflexion collaborative et s'est nourri des échanges entre l'IGN, ses partenaires et les utilisateurs de données géolocalisées.

Le programme Géoplateforme répond aux enjeux suivants :

- bâtir une plateforme ouverte et mutualisée, dédiée à l'information géographique et contribuant au déploiement de l'État-plateforme ;
- constituer un écosystème d'usages et fédérer des communautés d'utilisateurs en s'appuyant sur la Géoplateforme, en appui à la démarche « Géocommuns » ;
- organiser le dispositif collaboratif pour l'entretien et l'enrichissement de la donnée géographique souveraine au sein de la sphère publique ;
- proposer une nouvelle infrastructure robuste permettant une reprise des services existants de l'IGN et de ses partenaires et de leur faire bénéficier des avantages de la Géoplateforme.

Le pilotage du programme est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Les informations présentées ci-dessous sont cohérentes avec le dossier soumis et ayant reçu l'avis conforme du directeur de la DINUM en juillet 2021 au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 relatif au système d'information et de communication de l'État.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,15	0,12	0,17	0,20	0,98	0,77	0,98	0,77	9,24	7,99	5,79	7,42	16,33	16,50
Titre 2	0,00	0,00	0,20	0,20	0,48	0,48	1,21	1,21	1,21	1,21	2,06	2,06	1,64	1,64	5,59	5,59
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,35</b>	<b>0,32</b>	<b>0,65</b>	<b>0,68</b>	<b>2,19</b>	<b>1,98</b>	<b>2,19</b>	<b>1,98</b>	<b>11,30</b>	<b>10,05</b>	<b>7,43</b>	<b>9,06</b>	<b>21,92</b>	<b>22,09</b>



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	22,10	21,90	-0,90 %
Durée totale en mois	60	60	

Date de début du programme : janvier 2019 ; Fin du programme : janvier 2024.

Dans le cadre de cette rentrée dans le Panorama des grands projets numériques de l'État, les données présentées sont cohérentes avec celles soumises dans le dossier article 3 Géoplateforme. Le MAREVA Rentabilité a été actualisé en octobre 2021 afin de mettre à jour les coûts directs d'investissement. Ces derniers ont été ajustés mais le coût complet du programme n'a pas été modifié.

Les coûts de fonctionnement pris en compte dans le calcul du coût complet correspondent à 2028 et 2029. Pour T2 : 1,08 M€, HT2 : moyenne des coûts (2,7293+2,8356). Ils sont intégrés dans les prévisions 2022 et après 2022. L'écart arrondi de 0,2k€ entre le total des AE et des CP provient du fait que les coûts de fonctionnement intégrés sont à ce stade ceux du MAREVA comptabilisés en CP.

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,56	0,56	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	6,36	
Délai de retour en années	10 310 000	10 290 000	-0,19 %

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives (2027 et 2028) uniquement sur les gains métiers (augmentation des recettes) de 2019 à 2029.

**Point d'avancement**

La Géoplateforme se construit de manière progressive et incrémentale, de 2021 à 2023, autour de trois phases principales :

- dès à présent, la réalisation de premières petites fonctionnalités, attendues en production au 1er trimestre 2022 ;
- courant 2022, la construction d'un socle technique robuste, performant et pérenne permettra de développer les premiers projets partenaires (MTE/SNUM, SHOM notamment) et d'assurer la reprise au plus tôt des services Géoportail, Géoservices et Géoportail de l'urbanisme . Il portera aussi les projets stratégiques de l'IGN, en particulier la diffusion des données LiDAR HD et de suivi de l'artificialisation des sols ;
- à partir de 2022, la mise en place de premières fonctionnalités avec les partenaires.

Les étapes majeures suivantes ont été franchies en 2021 :

- la sélection d'un hébergement de type cloud a été validée, OVHCloud, dans le cadre du support contractuel «Services d'informatique en nuage (IaaS/PaaS) » de l'UGAP en juin 2021 ;
- le dossier Géoplateforme a reçu un avis conforme de la direction interministérielle du numérique (DINUM) conditionnant la poursuite du projet en juillet 2021;
- l'accord-cadre relatif à la fourniture, au développement, à la maintenance et à l'infogérance des outils de la Géoplateforme a été notifié à la société Worldline France SAS en décembre 2021.

Le programme a été intégré dans la 14<sup>ème</sup> édition (semestrielle) du panorama des grands projets numériques de l'État (publication assurée par la DINUM – édition de novembre 2021).

Des réunions stratégiques se sont tenues en décembre 2021 et janvier 2022 :

- le premier comité stratégique, instance de haut niveau associant des partenaires clés dans le suivi du projet (MTE, DINUM, DITP, CNIG). Le prochain comité stratégique se tiendra en avril 2022 et visera la présentation d'une feuille sur le séquençage des développements du socle et les jalons calendaires associés, ainsi que le partage d'une vision affinée du modèle économique de la Géoplateforme ;
- une réunion stratégique pour partager le contexte et les enjeux du programme Geoplateforme entre les directions générales IGN et le titulaire Worldline ;
- sur un plan plus opérationnel, la réunion de lancement de l'accord-cadre socle technique Géoplateforme.

### **Avancement de la construction du socle technique de la Géoplateforme.**

En 2022, le programme va connaître une nette phase d'accélération. La cible est une mise en ligne d'une V0 proposant les premières fonctionnalités opérationnelles spécifiques de la Géoplateforme et reprenant une large part du Géoportail à la fin de l'année 2022.

Pour ce faire, des réunions se sont tenues début 2022 entre l'IGN, le titulaire Worldline - et ses partenaires - et l'hébergeur OVHCloud pour traiter les thématiques suivantes :

- le pilotage du marché de sous-traitance avec la mise en place des outils et de l'organisation de la documentation du projet ainsi que la finalisation du processus de passage des commandes ;
- la vision IGN et la trajectoire envisagée de la construction de la Géoplateforme ;
- une revue des composants techniques actuels en vue d'alimenter les réflexions sur le *design* de l'architecture technique à venir ;
- le démarrage des travaux d'architecture du socle technique d'exploitation et de l'usine logicielle de la Geoplateforme (pour rappel, objet du marché subséquent notifié en même temps que l'accord-cadre) ;
- le lancement des études préliminaires nécessaires et dans l'objectif d'aboutir aux spécifications techniques détaillées des premières itérations de développement.

### **L'animation de la communauté des partenaires et utilisateurs de la Géoplateforme**

En appui de la construction du socle de la plateforme, l'équipe Géoplateforme travaille, à l'association des futurs partenaires et utilisateurs. L'IGN est dans un exercice d'orchestration avec un rôle à plusieurs facettes, à la fois bâtisseur mais également pilote et animateur/facilitateur de la dynamique collective dans un écosystème d'acteurs. L'enjeu est double:

- engager une discussion sur les fonctionnalités attendues de la Géoplateforme et sur les conditions d'accès, afin d'intégrer ces éléments à la construction du socle ;
- avancer de façon concrète dès 2022 sur la réalisation de premiers services répondant à des cas d'usage partenaires, en mobilisant les premiers livrables Géoplateforme ou en préfigurant de futurs services accessibles de tous. L'approche retenue est de travailler en mode Agile avec le soutien de ressources de développement IGN, partenaires et sous-traitants.

### **Plusieurs dispositifs sont ou vont être mis en place pour atteindre ces objectifs :**

- mobilisation de partenaires dans la validation des spécifications fonctionnelles du socle et les choix de priorisation au travers d'entretiens et d'itérations collaboratives sur les documents produits par l'équipe projet ;
- accompagnement de la mise en production de premières fonctionnalités du socle par la mise en place, sur le premier trimestre 2022, d'un premier groupe de bêta-utilisateurs. Ces premiers utilisateurs préfigureront le collectif des usagers de la Géoplateforme ;
- mise en place d'ateliers mobilisant les partenaires avec l'objectif de lancer le prototypage de premiers services priorités avec l'aide des partenaires (services s'appuyant sur les fonctionnalités du socle) ;
- accompagnement à la convergence de SI partenaires vers la Géoplateforme.

## GÉOPORTAIL

Le Géoportail est un outil-clé qui permet aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, mettre en œuvre les politiques publiques, accompagner la dématérialisation de l'administration et l'économie numérique et informer les citoyens.

Le Géoportail est accessible *via* le site de consultation <https://www.geoportail.gouv.fr> et présente une offre de services à destination des services publics ainsi que des interfaces de programmation (API) pour les développeurs. Il contribue à la mise en œuvre de la loi sur le service public de la donnée et à la directive européenne visant à construire une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement (directive INSPIRE).

Le pilotage du projet est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Année de lancement du projet	2015
Financement	IGN et PIA
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,40	1,40	0,90	0,90	1,10	1,10	2,20	2,20	0,00	0,00	2,10	2,10	2,20	2,20	7,70	7,70
Titre 2	4,00	4,00	0,70	0,70	0,30	0,30	1,60	1,60	0,00	0,00	1,60	1,60	1,60	1,60	8,20	8,20
<b>Total</b>	<b>5,40</b>	<b>5,40</b>	<b>1,60</b>	<b>1,60</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>	<b>3,80</b>	<b>3,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,70</b>	<b>3,70</b>	<b>3,80</b>	<b>3,80</b>	<b>15,90</b>	<b>15,90</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,13	15,90	+12,53 %
Durée totale en mois	41	67	+63,41 %

Le bilan du projet Géoportail a été présenté à la DINUM en décembre 2020 qui a officiellement validé sa clôture. C'est pourquoi, il n'y a pas de coûts d'investissement en 2021. Seuls les coûts de fonctionnement sont présentés dans les colonnes 2022 et 2023. Ils ont été calculés sur les deux années les plus représentatives de la vie du service, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023.

D'un point de vue contractuel, toutes les vérifications d'aptitude (VA) et vérifications de services réguliers (VSR) du marché de migration du Géoportail dans OSHIMAE ont été prononcées à l'exception de la VSR sécurité attendue au premier trimestre 2022.

Au regard de l'exploitation, l'année 2021 a permis de finaliser les travaux de sécurisation de l'infrastructure du Géoportail engagés en sortie de l'audit sur la sécurisation de la DINUM. De ce fait, la disponibilité des services s'est grandement améliorée sur la période.

L'année 2021 est également l'année d'ouverture des données IGN sous licence ouverte Etalab qui s'est traduite par une augmentation de l'usage des services du Géoportail. En juillet 2021, le nouveau site Géoservices, vitrine des données et services du Geoportail, a été mis en production ce qui permet d'appuyer cette démarche d'ouverture.

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,70	1,48	-12,84 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,09	
Gain annuel moyen en ETPT	0	1	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	8,88	5,20	-41,40 %
Délai de retour en années	7	0	

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023, à la fois sur les gains SI (écart entre les coûts de fonctionnement cibles et existants) et les gains métiers (augmentation de recettes).

Le délai de retour en années n'apparaît pas comme un indicateur pertinent. En effet, sur le seul périmètre de l'IGN, le coût excède le gain total. Il s'agit de développer un service au bénéfice des citoyens, développeurs et décideurs. L'objectif est d'offrir un accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer la dématérialisation de l'administration, l'information des citoyens et l'économie numérique.

**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000				143 068		3 390 796
<b>Total</b>	<b>5 383 000</b>				<b>143 068</b>		<b>3 390 796</b>

**CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)****Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200	20 000	20 000			45 000	45 000
La Réunion	204 200	20 000	20 000			45 000	45 000
<b>Total</b>	<b>204 200</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			<b>45 000</b>	<b>45 000</b>



SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>478 735 011</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>478 678 908</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>477 457 715</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>477 682 174</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>4 270 234</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 277 296</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>473 411 940</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>10 774 569</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-5 506 711</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>5 267 858</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>4 270 234</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>997 624</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>477 457 715</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>473 411 940</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>4 045 775</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>5 043 399</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>2 207 853</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>2 835 546</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2021, c'est un montant total d'engagements non couverts par des paiements de 5 043 399 € qui sont constatés sur le programme 159. Sur ce montant, 4 169 563 € sont issus de dépenses réalisées en administration centrale. Les restes-à-payer sur les UO déconcentrées du BOP CGDD, d'un total de 873 836 €, ont vocation à être réglés en 2022.

En règle générale, ces restes-à-payer relèvent d'un cadencement naturel des crédits de paiement avec, d'une part, des conventions pluriannuelles dont les paiements sont prévus en N+1, et d'autre part, des dépenses initialement prévues en 2021 mais qui n'ont pas été soldées.

Ces dépenses comprennent ainsi des dépenses ponctuelles ou récurrentes engagées en 2021 et qui n'ont pas pu être soldées avant la fin de gestion, ou dont le paiement intervient naturellement avec un exercice de battement, et des dépenses portant sur des engagements naturellement pluriannuels. Au titre de ces derniers, on retrouve des conventions pluriannuelles de financement d'associations, ainsi que des dépenses liées à des projets structurants du CGDD, notamment en matière informatique, relative au développement et à la maintenance en condition opérationnelle de systèmes d'information.



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		15 234 820 13 377 686	<b>15 234 820</b> <b>13 377 686</b>		15 234 820 13 499 549	<b>15 234 820</b> <b>13 499 549</b>

Pour mémoire, le montant exécuté du tableau, pour l'action 10, n'est pas retraité des REJB ni des erreurs d'imputation. Le montant retraité est de 14 774 180 € en AE et de 13 722 282,65 € en CP.

L'action 10 « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » rassemble les moyens dédiés au CGDD pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique. Le solde de crédits ouverts en crédits de paiement sur cette action est de 996K€ (dont fonds de concours). Il concerne principalement des engagements de 2021 dont les paiements sont attendus en gestion 2022.

Pour mémoire, lors du PLF 2021, les crédits dédiés à la mission d'information géographique (MIG) ont été rattachés à l'action 10.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 434 820	8 634 752	10 434 820	8 381 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 198 820	8 381 952	10 198 820	8 123 122
Subventions pour charges de service public	236 000	252 800	236 000	258 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement		61 879		61 879
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		61 879		61 879
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 800 000	4 681 055	4 800 000	5 056 048
Transferts aux entreprises		113 300		149 230
Transferts aux collectivités territoriales		65 029		63 422
Transferts aux autres collectivités	4 800 000	4 502 726	4 800 000	4 843 397
<b>Total</b>	<b>15 234 820</b>	<b>13 377 686</b>	<b>15 234 820</b>	<b>13 499 549</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Études en matière de prospective et de stratégie du développement durable : 783 705 € en AE et 768 669 € en CP

Ces crédits ont été consacrés au financement d'études et d'actions destinées à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique, la mise en place du dispositif Service public écoresponsable (SPE), et structuration d'une communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique au service du portage de la transition écologique de manière transverse au projet des territoires, en particulier les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

En outre, une partie de ces crédits est mobilisée par les DREAL :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable) ;
- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### **Études en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques : 1 441 241 € en AE et 1 281 476 € en CP**

Les crédits ont financé des travaux et études économiques et méthodologiques sur les thématiques suivantes:

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, les comportements des agents économiques, l'économie des ressources naturelles et des risques, la modélisation économique de la transition énergétique et de ses impacts sociaux, permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant des MTE et MCTRCT ;
- l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques aux échelles européenne et nationale (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) et internationale (commerce) ;
- la réforme de l'autorité environnementale, la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental, l'évaluation environnementale, le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique mais également améliorer la mise en œuvre de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC) notamment dans le cadre des actions portées par le plan biodiversité (géolocalisation des mesures compensatoires, cadre harmonisé pour le dimensionnement de la compensation, etc.) ;
- le soutien à la mise en œuvre de démarches éco-responsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables, notamment le déploiement du plan national pour les achats durables 2022-2025.

En outre, ces crédits ont financé la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs (décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002) assurée par la Caisse des dépôts et consignations.

Une partie des crédits a été déléguée aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans les divers secteurs clés (agriculture, énergie, littoral, montagne, etc.) pour réduire ainsi au maximum les risques de contentieux européens.

### **Pilotage du réseau scientifique et technique : 2 821 690 € en AE et 2 176 548 en CP**

Ces crédits permettent d'assurer le financement des actions portées par le service de la recherche et de l'innovation. Le service contribue à la définition des orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation en matière d'environnement, de biodiversité, de risque, d'aménagement, d'habitat, de mobilité, de climat et d'énergie. Il interagit en interministériel et en particulier avec le ministère chargé de la recherche et de l'innovation. Il anime le réseau des organismes scientifiques et techniques du ministère et exerce la tutelle de quatre établissements majeurs: Météo-France, l'IGN, l'université Gustave Eiffel et le Cerema.

- **Ecolab, laboratoire d'innovation publique par la donnée et l'innovation ouverte :**

Le CGDD déploie, au sein du Service de la Recherche et de l'Innovation, l'Ecolab. L'Ecolab a été créé en janvier 2020. Son objectif est de promouvoir des réponses innovantes publiques ou privées à la double urgence de la transition écologique et de la transformation numérique. Il développe, d'une part, une activité de laboratoire de l'innovation par la donnée, catalyseur de la transition écologique mobilisant l'intelligence artificielle et, d'autre part, anime et dynamise l'écosystème français des start-up « Greentech ».

Au titre de son activité sur les données, il incube des projets et accompagne les administrations centrales et déconcentrées dans leur modernisation et l'exploitation de la donnée comme accélérateur de leurs politiques, par exemple le Green data For health, action du PNSE4. Il a également conduit le développement de la plateforme « Mission transition écologique », service public en ligne co-porté par le ministère de la transition écologique et le ministère de l'économie, des finances et de la relance ; l'objectif est de rassembler à destination des PME et des TPE sur une même plateforme les informations et des services complémentaires sur les dispositifs de financements publics pour la transition écologique et énergétique.

Le CGDD est administrateur général des données du pôle ministériel. L'Ecolab est chargé en lien avec le secrétariat général d'élaborer et d'animer la feuille de route donnée, algorithmes et codes sources et de la feuille de route « intelligence artificielle du pôle ministériel.

L'Ecolab assure aussi, notamment dans le cadre de ses fonctions relatives à l'action 12 sur l'information géographique, le secrétariat général du Conseil national de l'Information géographique (CNIG).

Enfin, dans son activité « Greentech et innovation ouverte », tourné vers l'entrepreneuriat, l'innovation et les territoires, l'Ecolab soutient le développement des startups et PME innovantes et de l'écosystème « Greentech » français en partenariat entre autres avec la mission Frenchtech de la DGE

### **Politique éditoriale et valorisation des connaissances : 1 159 307 en AE et 813 325 en CP**

Ces montants concernent le fonctionnement de la sous-direction de la stratégie éditoriale et de la diffusion (SDSED) qui a été créée en 2020. Les dépenses du SDSED sont destinées à assurer la mise en forme, la diffusion et la valorisation des études et publications produites par le CGDD (171 publications en 2021). Cette diffusion implique notamment le maintien et les évolutions des sites web gérés par le CGDD (site statistique <https://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr>, nouveau site d'information environnementale Notre Environnement, lancé en 2021 <https://www.notre-environnement.gouv.fr/> ). La sous-direction assure également la gestion technique et les évolutions du site Agenda 2030 dédié aux Objectifs de développement durable et de différents autres sites thématiques. Au titre de ses compétences informatiques, la sous-direction apporte aux services un appui en matière de systèmes d'information nécessaires à l'exercice de leurs missions : maintenance et évolutions, mais aussi accompagnement et mise en oeuvre de nouveaux projets. Enfin, la dotation de SDSED a servi à couvrir les dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires) et de veille stratégique.

### **Études et enquêtes en matière d'observation et de statistiques : 2 684 712 € en AE et 2 810 357 € en CP**

La dotation permet le financement des études et enquêtes réalisées par le service des données et études statistiques du CGDD ou déléguées par celui-ci aux DREAL.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits ont financé des enquêtes et études sur la production d'énergie (notamment les énergies renouvelables) et la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits ont financé des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS). En 2021, les crédits ont aussi permis de financer la fin de la collecte de l'enquête nationale logement, conduite auprès de 35 000 ménages de France métropolitaine. Du fait de la crise sanitaire, la collecte de cette opération d'ampleur s'est étalée de la fin 2019 jusqu'au mois d'avril 2021, avec le recours à une collecte téléphonique en fin de période alors que les premiers questionnements, antérieurs à la crise sanitaire, s'étaient déroulés en face-à-face. De ce fait, le coût de cette enquête s'est avéré *in fine* un peu inférieur à celui initialement anticipé.

Dans le domaine des transports, les financements ont concerné les opérations régulières visant à connaître les immatriculations, le parc de véhicules, la circulation et la consommation des véhicules routiers ; l'enquête sur le transport routier de marchandises ; le système d'information sur le transport ferroviaire ; le système d'information multimodal sur le fret (transports et entrepôts) ; la durée du travail des conducteurs routiers. La plupart de ces enquêtes ou systèmes d'information répondent à des obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits ont financé des opérations de collecte, de traitement et de valorisation de données en vue notamment de rapportages internationaux (Eurostat, OCDE, agence européenne pour l'environnement) sur les thématiques suivantes : la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air

(concentrations et rejets de polluants), le climat, la forêt, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte et les dépenses de protection de l'environnement.

Enfin, en matière de développement durable, les crédits ont financé le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ; la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Geokit, Corine land cover, la cartographie dynamique.

**Affaires transversales : 440 265 € en AE et 411 321 € en CP**

Cette sous-action assure le financement du fonctionnement des services centraux du CGDD, ainsi que de son service d'Orléans. La dotation est destinée aux frais de déplacement, à la formation, au remboursement d'agents mis à disposition et à des prestations de service diverses.

**Affaires stratégiques : 374 170 en AE et 244 160 en CP**

Ces montants concernent le fonctionnement courant du Cabinet du CGDD.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du CGDD ont été de 61 879 € en AE et CP pour des projets statistiques.

#### **DEPENSES D'INTERVENTION**

**Interventions pour la promotion du développement durable : 2 239 812 € en AE et 2 223 652 € en CP**

Les crédits d'intervention pour la promotion du développement durable ont financé :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, du service national universel (SNU) et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;
- l'action en matière de promotion du développement durable.

**Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HCPER) : 1 609 559 € en AE et 1 711 765 € en CP**

Ces crédits ont financé les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (aménagement, agriculture, biodiversité, etc.), la coopération avec divers organismes de recherche pour l'évaluation de politiques publiques et la définition d'instruments économiques environnementaux ou encore la participation au réseau francophone d'évaluation des impacts sur l'environnement.

**Interventions en matière d'observations et de statistiques : 543 000 € en AE et 545 000 € en CP**

Cette enveloppe couvre essentiellement le financement de la contribution du MTE au GIS Sol (groupement d'intérêt scientifique Sol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

**Interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique : 414 839 € en AE et 494 131 € en CP**

Les interventions ont concerné pour une part l'accompagnement des organismes scientifiques et techniques contribuant aux politiques ministérielles, dont 4 sous tutelle directe, dans leurs évolutions et transformations en facilitant aussi les échanges inter opérateurs.

Il s'agit, d'autre part, de développer la prise en compte de nos enjeux de production de connaissance pour nos politiques publiques dans les instances de programmation et de financement de la recherche aux niveaux national, européen voire international, et de développer des interfaces avec la communauté des chercheurs pour la recherche de connaissances, d'expertises mobilisables et de solutions en faveur de la transition écologique.

Le service de la recherche et de l'innovation porte également des actions transverses pour l'animation de la coordination interministérielle Galileo et en support de la responsable ministérielle aux normes au sein du service.

Le Commissariat général au développement durable porte également le pilotage de la politique d'information géographique. Cette activité est assurée par le service de la recherche et de l'innovation au sein de l'Ecolab qui déploie une part importante de son activité sur la donnée (cf action 10).

La quasi-totalité des actions financées correspond à la mise en œuvre des exigences de la directive européenne INSPIRE. Il s'agit en particulier de financer :

- le fonctionnement du catalogue central « INSPIRE » pour la France (Géocatalogue), destiné à fournir les services de recherche exigés par la directive éponyme (articles L. 127-2, L. 127-4 et L. 127-7 du code de l'environnement). Le Géocatalogue est mis en oeuvre par le BRGM dans le cadre d'une convention annuelle.

- la mise en oeuvre de plateformes régionales de mutualisation de l'information géographique (plates-formes Prodiges) conformes aux prescriptions de la directive et permettant aux services de l'État dans les régions de répondre aux exigences de la directive en matière de partage des données géographiques avec les collectivités territoriales (article L. 127-8 du code de l'environnement).

- les activités d'animation exercées par l'AFIGÉO (Association française pour l'information géographique) pour la communauté des acteurs du domaine de l'information géographique pour soutenir, d'une part, la gouvernance territoriale de la donnée géographique via l'animation des plateformes et, d'autre part, le développement du secteur de l'information géographique en cohérence avec les objectifs de politique publique dans le secteur de l'information géographique en France.

#### **Affaires stratégiques : 170 000 en AE et CP**

Ces dépenses concernent des dépenses d'interventions qui intéressent l'action du CGDD sans nécessairement correspondre à l'une des entrées présentées ci-dessus.

Pour l'année 2021, les crédits aux associations ont financé des actions et études liées au développement durable ainsi qu'une mission d'analyse des modèles économiques des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) effectuée par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

#### **Politique éditoriale et valorisation des connaissances : 30 000 en AE et 10 000 en CP**

Ces crédits maintiennent en condition opérationnelle les systèmes d'information nécessaires à l'exécution des missions du CGDD : mise en page et illustrations de publications (rapport mobilité bas-carbone, bilan annuel des transports) ; conception, production et maintenance de site internet (notre-environnement.gouv.fr) ; hébergement Open data du site <https://www.projets-environnement.gouv.fr> ainsi que le site internet ODD.

La dotation du SDSSED sert également à couvrir les dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires).

**ACTION****11 – Etudes et expertise en matière de développement durable**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		192 444 871 191 351 369	<b>192 444 871</b> <b>191 351 369</b>		192 444 871 191 351 369	<b>192 444 871</b> <b>191 351 369</b>

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques du pôle ministériel dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	192 444 871	191 351 369	192 444 871	191 351 369
Subventions pour charges de service public	192 444 871	191 351 369	192 444 871	191 351 369
<b>Total</b>	<b>192 444 871</b>	<b>191 351 369</b>	<b>192 444 871</b>	<b>191 351 369</b>

En 2021, la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée au Cerema a contribué à hauteur de 81% au budget de l'établissement dont les missions sont de :

- apporter une expertise technique en appui des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs territoriaux publics et privés pour permettre l'émergence, la réalisation et l'évaluation de projets, notamment de projets complexes, innovants, nécessitant une approche pluridisciplinaire ou répondant à de nouveaux enjeux, en particulier ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- conduire des activités de recherche et d'innovation dans ses domaines d'activité, au bénéfice des territoires et favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et d'en assurer la capitalisation.

L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, notamment dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime, de la mer et du littoral.

En lien avec ces domaines, l'établissement développe et promeut des solutions aux enjeux climatiques, énergétiques, de préservation de l'environnement et de maîtrise de la consommation de ressources, y compris foncières, notamment

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

au moyen d'une expertise et d'une ingénierie territoriale d'accompagnement des besoins des territoires en matière de transitions, de résilience et de revitalisation.

En articulation avec les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'établissement prend en compte les particularités, les atouts et les besoins de chaque territoire.

Le législateur a considéré, avec la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, le Cerema comme un partenaire de premier plan de l'ANCT.

Le Cerema a vocation à venir de manière croissante en appui des collectivités sur ses champs de compétences. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « 3DS »). Par cet article, le législateur et le Gouvernement renforce le rôle d'expertise et d'assistance du Cerema au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements en mettant en place les conditions permettant la reconnaissance d'une situation de quasi-régie (au sens de l'article L. 2511-3 du code de la commande publique) ; « quasi-régie conjointe » entre d'une part, l'État et certaines collectivités territoriales ou leurs groupements et, d'autre part, le Cerema.

**ACTION****12 – Information géographique et cartographique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Information géographique et cartographique		89 199 494 87 987 163	<b>89 199 494</b> <b>87 987 163</b>		89 199 494 88 089 758	<b>89 199 494</b> <b>88 089 758</b>

L'action 12 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » concerne la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en Titre 3.

Toutes les autres dépenses exécutées hors SCSP, en T3 et T6 sur l'action 12, concernent la participation partielle de l'Ecolab (Ex-MIG). Elles sont à rattacher à l'action 10 du programme. Ces imputations sur l'action 12 devraient disparaître sur les prochains exercices budgétaires.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	89 199 494	87 977 163	89 199 494	88 014 758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		110 139		147 734
Subventions pour charges de service public	89 199 494	87 867 024	89 199 494	87 867 024
Titre 6 : Dépenses d'intervention		10 000		75 000
Transferts aux autres collectivités		10 000		75 000
<b>Total</b>	<b>89 199 494</b>	<b>87 987 163</b>	<b>89 199 494</b>	<b>88 089 758</b>

Les crédits de la SCSP de l'IGN (87,87 M€) sont répartis à 85 % dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (74,69 M€) et à 15 % dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (13,18 M€).

### **12.1 - Production de l'information géographique (74,69 M€ en AE et en CP)**

En 2021, l'IGN a consacré 74,69 M€ au titre de la sous-action 1, pour ses missions de production d'information géographique et cartographique.

Avec le nouveau projet d'établissement lancé en 2019, la signature récente du Contrat d'objectifs et de performance 2020-2024 et la gratuité des données au 1er janvier 2021, l'IGN réinvente son modèle économique dans le contexte de la décroissance rapide de ses recettes commerciales. L'IGN s'est notamment recentré sur la production de référentiels d'informations géographiques et forestières pour ses partenaires publics et sur des grands projets d'appui aux politiques publiques.

Les principales réalisations 2021 sont les suivantes :

- La mise en place de nouvelles chaînes de production de données géographiques de référence en réponse aux nouveaux enjeux de la Défense, notamment un référentiel altimétrique de précision, des modèles numériques de surface (MNS) fins et des cartes à différentes échelles ;
- La mise à jour des données de surfaces non agricoles et de zones de densité homogène sur plus d'un tiers du territoire national dans le cadre de l'entretien du registre parcellaire graphique (RPG), permettant le calcul et l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC) ;
- Le renouvellement de la composante ortho-image du RGE® par la couverture en images aériennes de 33 départements sur les 40 programmés, la campagne de prises de vues aériennes ayant été perturbée par les mauvaises conditions météorologiques de l'été 2021 - ces données sont notamment utilisées pour mettre à jour le RPG ;
- Les campagnes annuelles d'inventaire des ressources forestières ;
- La poursuite du programme de couverture par des données altimétriques précises des départements de l'arc méditerranéen, en collaboration avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;
- Le démarrage du programme Lidar Haute Densité qui a permis de couvrir par des levés Lidar haute densité, 110 000 km<sup>2</sup> sur le sud de la France afin de répondre aux besoins du MTE, du MAA, de l'ASP, de l'ONF et des territoires ;
- L'étude pour la mise en place d'un processus automatisé de production et de mise à jour des données de description de l'occupation des sols, qui s'appuie sur les progrès en matière de télédétection et d'intelligence artificielle, avec la production d'un prototype de ce projet sur le bassin d'Arcachon et la région de Blaye ;
- En interaction avec le projet ci-dessus, la poursuite du programme de production d'une cartographie des habitats naturels (CarHab) avec la production de données sur une vingtaine de départements ;
- La mise à disposition en open data d'une base de données de référence des haies France entière, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- La montée en puissance de la constitution de plans de corps de rue simplifié (PCRS) destinés à positionner précisément les réseaux enterrés sensibles, dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés.

### **12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique (13,18 M€) en AE et en CP)**

L'IGN réalise des recherches finalisées et en assure la montée en maturité, s'approprie les technologies existantes et accompagne leur déploiement dans l'écosystème, et, notamment, la mise à profit des technologies d'apprentissage profond pour les besoins d'automatisation des productions IGN.

L'IGN entretient et assure la pérennité d'une recherche d'excellence en information géographique et forestière en s'appuyant sur l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique) qui est la direction enseignement supérieur, recherche et innovation technologique de l'IGN et qui regroupe l'ensemble des activités de recherche et de formation de l'IGN.



En matière d'enseignement supérieur, l'année 2021 a été marquée par une continuité des activités pédagogiques dans un contexte de crise sanitaire en s'appuyant sur les compétences, l'expérience et l'infrastructure numérique de l'ENSG-Géomatique en formation à distance. La Fondation ENSG-Géomatique a permis de continuer à aider dans le courant de l'année 2021 de nombreux étudiants en difficulté en raison de la crise sanitaire.

L'ENSG-Géomatique a accueilli pour la rentrée scolaire 2021-2022 environ 400 élèves (dont près de 40 doctorants) répartis dans douze cycles de formations. 170-180 élèves étaient inscrits dans le cycle d'ingénieur. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, ces élèves sont inscrits administrativement à l'Université Gustave Eiffel et pédagogiquement rattachés à l'ENSG-Géomatique. Conformément à la convention entre l'IGN et l'Université Gustave Eiffel du 30 juin 2020, les frais de scolarité sont perçus par l'Université Gustave Eiffel à partir de la rentrée scolaire 2021-2022. Dans une logique de communalisation de certaines ressources et moyens, l'ENSG-Géomatique a démarré en 2021, avec l'Université Gustave Eiffel, une expérimentation d'utilisation du logiciel Pégase qui est le nouveau système d'information et l'outil de gestion de la scolarité étudiante. Devant plus particulièrement remplacer le système Apogée des universités françaises, ce dernier sera déployé au sein de l'Université Gustave Eiffel ainsi que dans ses établissements-composantes et écoles membres. Cette expérimentation est menée dans la perspective d'une généralisation à tous les élèves à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

En matière de recherche, plus de 70 articles, relus par les pairs, ont été publiés en 2021, dans les meilleurs journaux et actes de congrès et conférences dans le domaine de l'information géographique et forestière et de la géomatique. La majorité d'entre eux sont issus de travaux réalisés dans la cadre de projets partenariaux financés (H2020, ANR, PSPC, LABEX, etc.) et ont donné lieu à la production de prototypes.

L'ENSG-Géomatique a organisé en 2021 deux larges séminaires de travail dans le cadre d'une veille et d'une réflexion prospective sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche. D'une part, un séminaire de réflexion stratégique du Conseil Scientifique et Technique de l'IGN, intitulé « COMMUNS NUMÉRIQUES ET SCIENCE DES DONNÉES : UNE DOUBLE RÉVOLUTION ? » a traité des enjeux et des défis de la recherche IGN face au contexte des géocommuns et de l'évolution du front de science et des technologies, des enjeux éthiques et des pratiques scientifiques. D'autre part, un séminaire intitulé « ENJEUX ET BESOINS ÉMERGENTS EN GÉOMATIQUE : RÔLE ET PLACE DE L'ENSG », avait comme objectif de mieux anticiper l'évolution des compétences des géomaticiennes et géomaticiens ainsi que de l'Ecole, pour répondre aux nouvelles attentes du monde professionnel, des politiques publiques et de la société. Une majorité des participants à ces séminaires étaient extérieurs à l'IGN et à l'ENSG et représentaient des entreprises, d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche mais aussi des politiques publiques.

## ACTION

### 13 – Météorologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Météorologie		185 055 482	<b>185 055 482</b>		185 055 482	<b>185 055 482</b>
		184 741 498	<b>184 741 498</b>		184 741 498	<b>184 741 498</b>

L'action 13 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones...) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile

pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant.

La connaissance des climats passés et futurs constitue l'autre priorité de Météo-France. Il s'agit là d'un enjeu primordial dans une logique de développement durable et dans un souci d'adaptation au changement climatique.

**En matière d'appui aux politiques publiques**, la convention cadre avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a été renouvelée jusqu'en 2026. L'ensemble des programmes d'action représente des financements annuels de l'ordre de 3 M€.

Dans la droite ligne d'une action initiée en 2020, plusieurs actions d'amélioration du dispositif APIC (Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes) permettant d'alerter les mairies et les préfetures lors d'épisodes de précipitations exceptionnelles ont été finalisées en 2021.

**En matière d'observation, et dans le domaine de la sécurité aérienne**, un lidar Doppler longue portée a été installé en avril 2019 sur la plateforme de Nice, où les cisaillements de vent impactent la sécurité des vols. Ce lidar est entré en service opérationnel en 2021 et des informations sur le cisaillement de vent observé sur la plate-forme de Nice sont désormais fournies opérationnellement aux contrôleurs et pilotes.

**En matière d'innovation**, et suite à la création d'un « lab » autour de l'intelligence artificielle (Lab IA), avec le soutien du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP), il a été décidé de pérenniser l'existence d'une équipe de spécialistes en techniques d'intelligence artificielle au sein de l'établissement pour continuer à explorer le potentiel de ces techniques et participer à leur diffusion et à leur appropriation au sein de l'établissement.

**En matière climatique**, la mise en ligne sur le portail DRIAS du nouveau jeu de projections climatiques régionalisées sur la métropole qui décline les différents scénarios d'impact du changement climatique aux horizons 2050 et 2100 a également été un temps fort de l'année 2021. Cette nouvelle source de données suscite beaucoup d'intérêt à la fois comme outil de communication et de sensibilisation aux effets du changement climatique mais aussi comme données de référence pour les travaux de nos partenaires en lien avec l'adaptation tels que ceux menés par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sur les scénarios énergétiques de la France en 2050 ou bien encore par le Ministère de l'Intérieur en matière d'évolution des dispositifs de sécurité civile dans un contexte de changement climatique. Sur un autre plan, au niveau international, l'expertise de Météo-France et de ses chercheurs sur le changement climatique a aussi été à nouveau reconnue en 2021 au travers de la participation à l'élaboration de la première partie du 6<sup>e</sup> rapport du GIEC, publié cet été, et notamment de la désignation d'un des chercheurs de l'établissement comme coordinateur principal d'un chapitre.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

## 1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc...) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information et sur l'expertise de ses agents. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public.

Ainsi, l'observation est un pré-requis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (qui est un élément fondamental pour l'élaboration des prévisions), l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système d'information particulier.

Les différentes activités de cette sous-action concernent plus particulièrement l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, la prévision de leur évolution ainsi que la conservation de la mémoire du climat et l'analyse des changements constatés. Elles impliquent en outre la diffusion des informations produites (mise à disposition des prévisions sur un système de communication diversifié - Internet et services web ou mobiles,

transmissions spécialisées, etc. -) et surtout l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques.

En tant que service météo-climatique national, Météo-France est également chargé de contribuer à prévoir les impacts du changement climatique grâce à des modèles de climat parmi les plus performants au monde. L'établissement favorise ainsi plus largement les bénéfices socio-économiques de notre société en jouant un rôle déterminant d'aide à la décision dans un environnement de plus en plus météo-dépendant.

## 2 - Recherche dans le domaine météorologique

Pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France déploie une stratégie de recherche pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement, l'objectif étant d'améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	185 055 482	184 741 498	185 055 482	184 741 498
Subventions pour charges de service public	185 055 482	184 741 498	185 055 482	184 741 498
<b>Total</b>	<b>185 055 482</b>	<b>184 741 498</b>	<b>185 055 482</b>	<b>184 741 498</b>

La subvention pour charges de service public versée au titre de l'action 13 du programme 159 a été consommée à hauteur de 155,5 M€ pour financer les dépenses liées aux missions régaliennes de Météo-France en matière de sécurité civile, de défense nationale et de prévention des risques naturels. A ce titre, elle a contribué en 2021 à la mise en œuvre :

- du remplacement des radars de Bollène et d'Aléria dans le cadre du projet PUMA 2 soutenu par la Direction Générale de la Prévention des Risques ;
- de l'automatisation de 130 sites du Réseau Climatologique d'État ;
- du développement du nouveau système de production conseil Metronome et de l'application en charge de la production de l'information de vigilance ;
- du nouveau référentiel de gestion des métadonnées d'observations (système AGRUME) ;
- de l'hydrogénisation (passage de l'hélium à l'hydrogène) des sites de radio-sondage de Nîmes et de Bordeaux ;
- de l'installation du nouveau système de réception et d'acquisition des données transmises par les satellites défilants ;
- du renouvellement du système de stockage utilisé par le Centre de Météorologie Spatiale de Lannion.

Elle a permis en outre :

- le financement des diverses mesures d'accompagnement nécessitées par la transformation de grande ampleur engagée par l'établissement (formations et requalifications des agents, développements d'outils collaboratifs...) ;
- l'acquisition des équipements "nomades" dans le cadre du développement du tététravail ;
- la poursuite des actions d'éco-responsabilité engagées par l'établissement (rénovation énergétique des bâtiments, opérations de relamping, mobilité durable, gestion des déchets...) ;
- le paiement des contributions de Météo-France à divers organismes internationaux (EUMETNET et organisation météorologique mondiale notamment).

La SCSP a également été consacrée (à hauteur de 19,2 M€) au financement de l'activité de recherche de l'opérateur qui s'articule autour des 5 grands axes définis par sa stratégie scientifique 2020-2030 :

- 1) progresser dans la connaissance et l'anticipation des phénomènes extrêmes et de leurs impacts dans un contexte de changement climatique ;
- 2) poursuivre la transition vers des systèmes de modélisation environnementale intégrés et partagés entre la prévision et le climat ;
- 3) adapter les outils de modélisation aux exigences opérationnelles sur les architectures de calcul intensif à venir ;
- 4) valoriser les prévisions météorologiques et climatiques pour répondre aux besoins et attentes des usagers ;
- 5) renforcer la dynamique de coopérations nationales et internationales, en convergence avec le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen-terme.

### **Supercalculateur**

Une dotation spécifique de 8,3 M€ a été accordée à l'opérateur en 2021 dans le cadre du financement pluriannuel 2019/2022 des surcoûts liés au remplacement de son système de calcul intensif.

L'année 2021 correspond à la 1<sup>ère</sup> année complète de fonctionnement de ses nouveaux supercalculateurs induisant notamment une augmentation conséquente des redevances dues pour la location de ces équipements (environ 12 M€ par an contre 8,6 M€ en 2020).

L'établissement a poursuivi en outre l'adaptation des équipements techniques nécessitée par la nouvelle masse de flux de données. La dépense ainsi réalisée dans le cadre du marché de systèmes de stockage engagé pour 5 ans en 2020 représente de 4,4 M€ en 2021.

### **FAIRH**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de son projet de transformation, l'opérateur a bénéficié en 2021 d'une subvention de 1,752 M€ accordée par le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH). Cette contribution a permis de financer en partie les indemnités de départ volontaire (IDV), les primes de restructuration de services et les expertises qui ont pesé significativement sur la masse salariale de l'établissement (plus de 3,25 M€ versées dont 3 M€ pour les IDV).

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>			<b>170 000</b>	<b>170 000</b>
Transferts	100 000	100 000			170 000	170 000
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>188 580 585</b>	<b>188 580 585</b>	<b>185 055 482</b>	<b>185 055 482</b>	<b>184 741 498</b>	<b>184 741 498</b>
Subventions pour charges de service public	188 580 585	188 580 585	185 055 482	185 055 482	184 741 498	184 741 498
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>86 405 185</b>	<b>86 405 185</b>	<b>89 199 494</b>	<b>89 199 494</b>	<b>87 867 024</b>	<b>87 867 024</b>
Subventions pour charges de service public	86 405 185	86 405 185	89 199 494	89 199 494	87 867 024	87 867 024
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>65 500</b>					<b>33 630</b>
Transferts	65 500					33 630
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>212 165 523</b>	<b>212 130 523</b>	<b>191 068 736</b>	<b>191 068 736</b>	<b>191 436 369</b>	<b>191 471 369</b>
Subventions pour charges de service public	212 130 523	212 130 523	191 068 736	191 068 736	191 371 369	191 371 369
Transferts	35 000				65 000	100 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>17 500</b>	<b>17 500</b>			<b>26 722</b>	<b>26 722</b>
Transferts	17 500	17 500			26 722	26 722
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>236 000</b>	<b>236 000</b>	<b>236 000</b>	<b>236 000</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>
Subventions pour charges de service public	236 000	236 000	236 000	236 000	235 000	235 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>75 000</b>	<b>37 500</b>			<b>20 000</b>	<b>15 500</b>
Transferts	75 000	37 500			20 000	15 500
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>			<b>315 737</b>	<b>316 000</b>
Transferts	300 000	300 000			315 737	316 000
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>		<b>19 150</b>				<b>42 649</b>
Transferts		19 150				42 649
<b>Total</b>	<b>487 945 293</b>	<b>487 826 443</b>	<b>465 559 712</b>	<b>465 559 712</b>	<b>464 812 350</b>	<b>464 919 391</b>
Total des subventions pour charges de service public	487 352 293	487 352 293	465 559 712	465 559 712	464 214 891	464 214 891
Total des transferts	593 000	474 150			597 459	704 500

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a pour mission de mettre en oeuvre ses services sur le Géocatalogue, outil numérique qui effectue le catalogage des données et services géographiques des autorités publiques et qui dispose d'un moteur de recherche dédié permettant au citoyen d'identifier et de choisir, parmi l'ensemble de ces informations rendues disponibles, celles qui l'intéressent. Le BRGM puise dans le géocatalogue les indicateurs qui permettent au ministère de réaliser le rapport annuel à la Commission européenne sur la mise en oeuvre des dispositions de la directive Inspire. C'est pourquoi le ministère de la transition écologique verse une subvention pour charges de service public au BRGM, soit 235 000 € en AE et CP pour l'année 2021.

En 2021, le ministère a également contribué à l'Institut national de recherche pour l'agriculture au travers de deux subventions ; l'une pour le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols, et l'autre pour l'évaluation de programme d'actions de prévention des inondations.

En outre, un transfert de 170 000 € a été réalisé à destination du GiP BIO, correspond à la part du CGDD, membre fondateur de ce GIP.

Les transferts, hors SCSP, en faveur du Céréma relèvent de plusieurs actions de soutiens à des politiques publiques. Enfin, les transferts en faveur du CNRS correspondent, d'une part, à la valorisation d'actions dans le cadre du projet LEFE (les enveloppes fluides et l'environnement), et d'autre part, à l'adhésion annuelle du CGDD au GIS Démocratie et participation.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
Météo-France	0	0	2 736	75	0	14	0
	0	0	2 641	90	0	20	0
	0	0	2 659	63	0	10	0
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	0	0	1 439	30	18	0	0
	1	1	1 471	63	10	13	0
	1	1	1 446	35	5	11	0
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	0	0	2 537	52	0	15	0
	0	0	2 536	85	0	0	0
	1	1	2 470	64	0	18	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 712</b>	<b>157</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>0</b>
	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6 648</b>	<b>238</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6 575</b>	<b>162</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

### SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>6 648</b>	<b>6 575</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-218	-206

#### Pour Céréma :

Le schéma d'emplois 2021 est fixé à -87 ETP en loi de finances initiale. Cependant, compte tenu de la sur-exécution du schéma d'emplois 2020 (14,95 suppressions de postes en plus par rapport à ce qui était demandé), la cible 2021 a été réajustée à la baisse. Ainsi, l'objectif à atteindre cette année est de -72,05 ETP. Le schéma d'emplois est de -74,3 ETP en exécution ; soit 2,25 suppressions de postes supplémentaires par rapport à la cible fixée sur l'année.

#### Pour IGN :

Le budget initial 2021 a été construit sur l'hypothèse d'un schéma d'emploi de -36 ETP et d'un plafond d'emploi de 1 471 ETPT incluant une dotation spécifique de 74 ETPT pour recruter des CDD nécessaires au projet Registre Parcellaire Graphique (RPG) pour le bénéfice du MAA. S'y ajoute une autorisation d'emplois hors plafond de 63 ETPT. Le dernier budget rectificatif (BR2) a pris en compte une prévision d'atterrissage revue à la baisse à 1 488 ETPT (dont 1 452 ETPT sous-plafond et 36 ETPT hors-plafond).

On constate au final qu'au titre de l'année 2021, l'IGN a consommé 1 481 ETPT (dont 1 446 ETPT sous-plafond et 35 ETPT hors-plafond), ce qui représente un effectif légèrement inférieur de -6 ETPT pour les effectifs sous-plafond et de -1 ETPT pour les effectifs hors plafond par rapport à la prévision du BR2.

Pour Météo-France :

Sur le plan de la gestion des effectifs, l'établissement a de nouveau respecté le schéma d'emploi prévu, soit -94,8 ETP. S'agissant du plafond d'autorisation d'emplois, **l'exécution est de 2 659,5 ETPT, ce qui constitue un dépassement de 18,5 ETPT par rapport au plafond de 2 641 ETPT inscrit en LFI, soit un dépassement de 0,7%**. Les raisons de ce dépassement sont détaillées dans la partie ci-après.

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

Météo-France

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Météo-France dispose d'un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé avec sa tutelle et couvrant la période 2017-2021. Il précise les attentes de l'État vis-à-vis de Météo-France. Ce contrat réaffirme le positionnement de Météo-France comme opérateur national de la météorologie et du climat, à la pointe de la recherche et des progrès techniques, fournissant des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public.

Il se décline en 4 axes stratégiques :

- **Mettre la logique de service au coeur des priorités de Météo-France** : *Météo-France adapte en permanence ses services aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et des citoyens.*
- **Faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques** : *L'anticipation des phénomènes météorologiques à forts enjeux, dans un contexte de changement climatique, est la priorité de Météo-France.*
- **Maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles de Météo-France** : *Météo-France a vocation à rester une source d'informations de référence dans les domaines de la météorologie et du climat, faisant autorité en matière d'avertissements.*
- **Mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques** : *L'établissement doit se donner les moyens de satisfaire ses ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources.*

**L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire** et Météo-France a dû y faire face et s'adapter. Ainsi, depuis début 2020, grâce à la mobilisation de tout le personnel de l'établissement, l'ensemble des missions a été assuré, y compris lors des périodes de confinement, avec une attention particulière apportée au dialogue social et à la santé des personnels. La crise sanitaire a cependant conduit à des surcharges d'activité et des retards dans l'avancement de certains projets stratégiques pour l'établissement.

Les opérations de transformation de l'établissement inscrites dans le cadre du programme AP2022 se sont poursuivies avec notamment la mise en place de la nouvelle organisation de la DCSC (Direction de la Climatologie et des Services Climatique) et la mise en place d'une Division « Services » dans chacune des 7 Directions interrégionales de métropole, chargée d'une activité de conseil météorologique et climatique et regroupant l'ensemble des compétences territoriales de prévision et de climatologie.

La crise sanitaire a cependant engendré des retards sur une des principales réformes à venir conduisant à une évolution profonde du métier de prévisionniste vers la « météorologie conseil » dont l'activité principale sera l'accompagnement des clients dans l'utilisation des productions de Météo-France. Les activités de saisie d'expertise, rédaction de bulletins notamment, devront alors être largement automatisées et permettront ce recentrage des activités des prévisionnistes vers la « météorologie conseil ». Pour s'y préparer, plusieurs projets visant à automatiser une partie des prévisions et des productions de l'établissement sont en cours de développement et devaient être opérationnels en 2021. La réalisation de ces projets a été impactée par le confinement. En particulier, les tests des outils et les formations des agents qui devaient commencer en 2020 n'ont pas pu être lancés. Ces décalages de



projets emportent des conséquences organisationnelles – et principalement sur la suppression associée des postes de Prévisionnistes Amont Régionaux, et la mise en place effective des postes de « Météorologistes Conseils ».

Le maintien de ces sites de proximité s'accompagne d'un renforcement des liens avec les observateurs de terrain qui fournissent à Météo-France des données essentielles à la qualité de ses prévisions et d'un regroupement sur ses sites des agents réalisant des productions liées à la montagne, hors prévisions d'avalanche (qui sont aujourd'hui répartis sur d'autres sites). Cette organisation vise à trouver un juste équilibre entre une nécessaire centralisation (de façon à faciliter les échanges entre les prévisionnistes de l'établissement, le transfert d'expertise, les renforts et secours réciproques entre les différents sites) et une nécessaire proximité du terrain. Un partenariat renforcé avec les collectivités est également prévu, notamment en matière de locaux.

**L'année 2021 a également été marquée par la mise en place de la nouvelle organisation territoriale** de Météo-France dans les Alpes et les Pyrénées s'appuyant sur 6 sites de proximité regroupés en 3 centres « montagne » :

- un Centre Montagne des Alpes du Nord (CMAN) basé à Grenoble et s'appuyant sur deux autres sites localisés à Bourg-Saint-Maurice et Chamonix ;
- un Centre Montagne des Alpes du Sud (CMAS) basé à Briançon ;
- un Centre Montagne des Pyrénées (CMP) basé à Tarbes et s'appuyant sur un nouveau site localisé à Foix et ouvert en 2021.

**Les moyens de calcul intensif** de l'établissement ont été renouvelés en 2020 et deux nouveaux supercalculateurs ont été réceptionnés (début juillet pour le 1<sup>er</sup>, mi-décembre pour le second), et la chaîne de production opérationnelle des modèles de prévision numérique du temps (PNT) de Météo-France a été migrée sur ce nouvel environnement début février 2021. *In fine*, le facteur de gain effectivement mesuré (5,5) est conforme aux attentes de l'établissement et, comme prévu dans le COP, Météo-France dispose donc désormais d'un nouveau système de calcul intensif cinq fois plus puissant que le précédent. **L'année 2021 a été la première année d'utilisation des nouveaux HPC dans des conditions pleinement opérationnelles.** Le portage d'une nouvelle chaîne de PNT exploitant pleinement les possibilités des nouveaux HPC a été achevé en novembre ouvrant la voie à son passage en opérationnel mi-2022. En plus d'amélioration sur les paramétrisations physiques des modèles, notamment celles des phénomènes orageux, les améliorations portent sur une augmentation significative (multiplication par deux) de la résolution horizontale des systèmes de prévision d'ensemble du modèle global ARPEGE et du modèle régional AROME, pour atteindre celle des systèmes de prévision déterministes (à savoir 5 km sur la France pour ARPEGE, et 1,3 km pour AROME). Un effort important d'améliorations des chaînes PNT propres à l'Outre-Mer est également prévu.

Ces nouveaux moyens de calcul intensif devraient permettre de disposer de prévisions météorologiques plus précises géographiquement et dans le temps. Cette acquisition va notamment permettre progressivement d'améliorer la prévision des phénomènes dangereux avec un gain de 1 à 2 heures d'échéance sur les prévisions ; d'améliorer la précision géographique et donc mieux déterminer les risques, en descendant à une échelle infra-départementale, de prendre en compte plus d'observations et de nouveaux types d'observations tels que les objets connectés.

Cette nouvelle puissance de calcul permettra en outre à la France de renforcer sa capacité à contribuer aux simulations et à la prévision des conséquences du dérèglement climatique aux niveaux européen et mondial.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>1 653</b>	<b>502</b>
Dotations en fonds propres					1 653	502

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>125</b>	<b>169</b>			<b>181</b>	<b>125</b>
Transferts	125	169			181	125
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>198</b>	<b>99</b>			<b>139</b>	<b>209</b>
Transferts	198	99			139	209
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>188 581</b>	<b>188 581</b>	<b>185 055</b>	<b>185 055</b>	<b>184 741</b>	<b>184 741</b>
Subventions pour charges de service public	188 581	188 581	185 055	185 055	184 741	184 741
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>-142</b>	<b>2 985</b>	<b>3 850</b>	<b>3 850</b>	<b>2 116</b>	<b>2 025</b>
Dotations en fonds propres					2 116	877
Transferts	-142	2 985	3 850	3 850		1 148
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>						<b>29</b>
Transferts						29
<b>P193 – Recherche spatiale</b>	<b>44 220</b>	<b>44 220</b>	<b>69 014</b>	<b>69 014</b>	<b>64 398</b>	<b>64 398</b>
Transferts	44 220	44 220	69 014	69 014	64 398	64 398
<b>P161 – Sécurité civile</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	40	40			40	40
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>303</b>	<b>303</b>				
Transferts	303	303				
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>		<b>1 390</b>				<b>530</b>
Subventions pour charges de service public		1 390				530
<b>Total</b>	<b>233 324</b>	<b>237 786</b>	<b>257 919</b>	<b>257 919</b>	<b>253 268</b>	<b>252 599</b>

Le financement en provenance du P159 inclut la subvention pour charges de service public ainsi que la dotation d'investissement versée au titre du financement des moyens de calcul intensif pour 8,3 M€ en 2021 et la subvention du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour les mesures sociales accompagnant les réorganisations engagées par l'établissement (indemnités de départ volontaire, primes de restructuration de service et indemnités d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle).

Météo-France a également perçu de l'État :

- une subvention versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au titre du programme 193 ("Recherche spatiale") qui correspond à la part principale de la contribution française à EUMETSAT, organisme européen en charge de la gestion des satellites météorologiques ;

- différentes subventions provenant de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour les services que lui apporte Météo-France et pour l'accompagnement de la modernisation du réseau radar. Le montant perçu en 2021 est inférieur à ce qui était initialement prévu, un avenant apporté à l'une des conventions conclues entre Météo-France et la DGPR ayant étalé sur les exercices 2021 à 2023 le montant de la subvention qui devait être initialement intégralement versée en 2021 ;

- une subvention issue du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) pour accompagner Météo-France dans son projet de transformation. En outre, c'est la dernière année que Météo France perçoit un financement du FTAP (0,5 M€ en 2021 - 1,4 M€ en 2020). Cette subvention a permis notamment de couvrir les dépenses liées au fonctionnement du laboratoire "IA" mis en place à cette occasion, certaines actions de formation permanente liées à la transformation de l'établissement et l'acquisition ou le fonctionnement d'outils collaboratifs ;

- les premiers versements des subventions que Météo-France perçoit dans le cadre du plan de relance, subventions associées à différents chantiers de rénovation thermique (0,5 M€ en 2021) tels que :

- \* la rénovation énergétique des stations de Faa'a et Rikitea en Polynésie (72 k€),
- \* les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque au siège de la Direction Interrégionale pour l'Océan Indien à La Réunion ont été achevés (124 k€),
- \* les études préalables aux importantes opérations prévues sur les sites d'Aix-en-Provence et de Desaix (Martinique) ont été réalisées et les marchés de travaux ont pu être notifiés avant la fin de l'exercice. Les dépenses réalisées en 2021 (études et avances pour les marchés de travaux) s'élèvent à 118 k€ pour Aix-en-Provence et 106 k€ pour Desaix (Martinique) ;

- différentes autres subventions, d'importance moindre, perçues en contrepartie de services spécifiques apportées par l'établissement, par exemple, l'appui technique apportée à la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - programme 113 - pour la gestion des algues sargasses.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	240 223	241 874	Subventions de l'État	243 704	239 088
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	61 165	60 445	– subventions pour charges de service public	174 690	174 690
			– crédits d'intervention( transfert)	69 014	64 398
Fonctionnement autre que les charges de personnel	83 729	89 895	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	71 814	67 198	Autres subventions		11 162
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 000	29 981	Revenus d'activité et autres produits	152 047	141 513
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	21 000	29 981	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 500	3 075
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		177
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 500	7 272
<b>Total des charges</b>	<b>395 766</b>	<b>398 967</b>	<b>Total des produits</b>	<b>395 751</b>	<b>391 763</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	15	7 204
Total : équilibre du CR	395 766	398 967	Total : équilibre du CR	395 766	398 967

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	14 985	12 253
Investissements	19 440	19 644	Financement de l'actif par l'État	3 710	9 926
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	439
			Autres ressources	682	177
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>19 440</b>	<b>19 644</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>19 427</b>	<b>22 795</b>
Augmentation du fonds de roulement		3 151	Diminution du fonds de roulement	13	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Sous le prisme comptable, le constat est globalement équivalent : à l'issue de cet exercice, le fonds de roulement est abondé de 3,1 M€ (alors qu'un prélèvement de 1,2 M€ avait été annoncé dans le dernier budget rectificatif) et s'établit à 39,4 M€.

Le déroulement de cet exercice budgétaire 2021 a, à nouveau, été fortement marqué par la crise sanitaire. Des difficultés ont par ailleurs été notées dans le processus d'achat avec des délais de livraison accrus pour certains fournisseurs, des appels d'offres restés sans réponse ou déclarés infructueux du fait de l'indisponibilité de matières premières ou de la hausse de leur coût et, parfois aussi, des fournisseurs incapables d'assurer les prestations au prix prévu par les marchés en raison, là encore, de l'augmentation du coût des matières premières.

En fonctionnement, les dépenses de missions, dont le niveau est stable par rapport à 2020, restent inférieures de plus de 50% à ce qui était observé antérieurement à la crise sanitaire.

Sur l'enveloppe d'investissement, plusieurs commandes, passées pourtant précocement, n'ont pu être honorées avant la fin de l'exercice. Le déroulement de certaines opérations relatives au patrimoine immobilier de l'établissement a aussi été retardé. Certaines dépenses, initialement prévues en 2021, seront ainsi reportées à 2022.

Pour les recettes, l'exécution est globalement conforme à ce qui était prévu.

S'agissant spécifiquement du résultat comptable, on note un déficit assez significatif (-7,2 M€) qui s'explique :

- d'une part, par l'importance des provisions inscrites pour 2021 (provisions relatives aux Comptes Epargne Temps des agents et provisions liées aux différents litiges en cours),
- d'autre part, par le volume de subventions provenant de l'État (DGPR, FTAP, Plan de relance, Calcul Intensif) pris en compte au niveau du tableau de financement, ces subventions couvrant principalement des dépenses d'investissement ; ces recettes n'impactent donc pas le résultat comptable.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
26 236	24 393	32 400

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	240 223	240 223	240 700	240 700
Fonctionnement	45 240	62 729	48 242	58 855
Intervention	71 814	71 814	67 198	67 198
Investissement	14 277	19 440	16 988	19 732
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>371 554</b>	<b>394 206</b>	<b>373 128</b>	<b>386 485</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	61 165	61 165	60 445	60 445

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>385 324</b>	<b>378 773</b>
Subvention pour charges de service public	174 690	174 690
Autres financements de l'État	80 734	75 226
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	500	163
Recettes propres	129 400	128 694
<b>Recettes fléchées</b>	<b>8 869</b>	<b>10 169</b>
Financements de l'État fléchés	2 180	2 555
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	6 689	7 614
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>394 193</b>	<b>388 942</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>2 457</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Actions commerciales	18 463 18 578	5 480 4 840	10 205 7 932	0 0	0 0	150 370	150 247	24 093 23 788	28 818 26 757	
2. Aéronautique	25 502 25 661	1 320 1 151	1 439 1 279	0 0	0 0	1 430 1 044	1 454 993	28 252 27 856	28 395 27 933	
3. Contrats de recherche	4 090 3 093	2 090 6 060	2 680 2 154	0 0	0 0	710 184	710 192	6 890 9 337	7 480 5 438	
4. Fonctions support	51 239 51 559	15 490 17 486	15 757 16 818	0 0	0 0	3 050 5 925	3 522 3 936	69 779 74 970	70 518 72 313	
5. Formation	10 324 10 388	1 060 1 185	1 057 1 091	0 0	0 0	72 22	72 22	11 456 11 596	11 453 11 501	
6. Informatique et transmission	15 471 15 567	9 840 8 223	21 720 20 649	0 0	0 0	1 990 2 202	6 048 6 987	27 301 25 993	43 239 43 203	
7. Observations	27 113 27 283	5 570 5 155	5 523 5 231	71 814 67 198	71 814 67 198	6 040 6 379	6 703 6 502	110 537 106 014	111 153 106 214	
8. Production	64 324 64 725	850 680	833 719	0 0	0 0	435 325	381 390	65 609 65 730	65 538 65 834	
9. Recherche	23 697 23 845	3 540 3 461	3 515 2 983	0 0	0 0	400 537	400 463	27 637 27 844	27 612 27 291	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<b>Total</b>	<b>240 223</b> <b>240 700</b>	<b>45 240</b> <b>48 242</b>	<b>62 729</b> <b>58 855</b>	<b>71 814</b> <b>67 198</b>	<b>71 814</b> <b>67 198</b>	<b>14 277</b> <b>16 988</b>	<b>19 440</b> <b>19 732</b>	<b>371 554</b> <b>373 128</b>	<b>394 206</b> <b>386 485</b>	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	6 293
Autres décaissements non budgétaires	8 700	45 094
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>8 713</b>	<b>51 387</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>6 164</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	282	3 465
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 699
<b>Total des besoins</b>	<b>8 713</b>	<b>57 551</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 457</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	6 295
Autres encaissements non budgétaires	8 700	48 799
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>8 700</b>	<b>57 551</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	295	0
<b>Total des financements</b>	<b>8 713</b>	<b>57 551</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

A l'issue de cet exercice, le fonds de roulement est abondé de 3,1 M€ (alors qu'un prélèvement de 1,2 M€ avait été annoncé dans le dernier budget rectificatif) et s'établit à 39,4 M€. La trésorerie évolue aussi à la hausse (de +6,2 M€) et se trouve au 31 décembre à un niveau de 32,4 M€, supérieur au seuil prudentiel défini par le contrat pluriannuel.

Cette augmentation de +6,2 M€ du niveau de trésorerie entre 2020 et 2021, a trois principales explications : un supplément de TVA encaissé de 1,13 M€, des avances sur contrats européens de 1,79 M€ et le préfinancement du contrat ESM 2025 de +1,7 M€. Ces sommes constituent donc de la trésorerie « provisoire » supplémentaire par rapport à 2020 devant donner lieu à décaissement en 2022.

L'écart entre le solde budgétaire (+2,5 M€) et l'évolution de la trésorerie se justifie par ailleurs principalement par des recettes qui n'ont pu être pris en compte sur le plan budgétaire, avant la clôture de l'exercice, compte tenu de leur encaissement tardif ainsi que par le décalage des flux financiers liés à la gestion de la TVA.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 811</b>	<b>2 731</b>	<b>2 722</b>
– sous plafond	2 736	2 641	2 659
– hors plafond	75	90	63
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	14	20	10
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

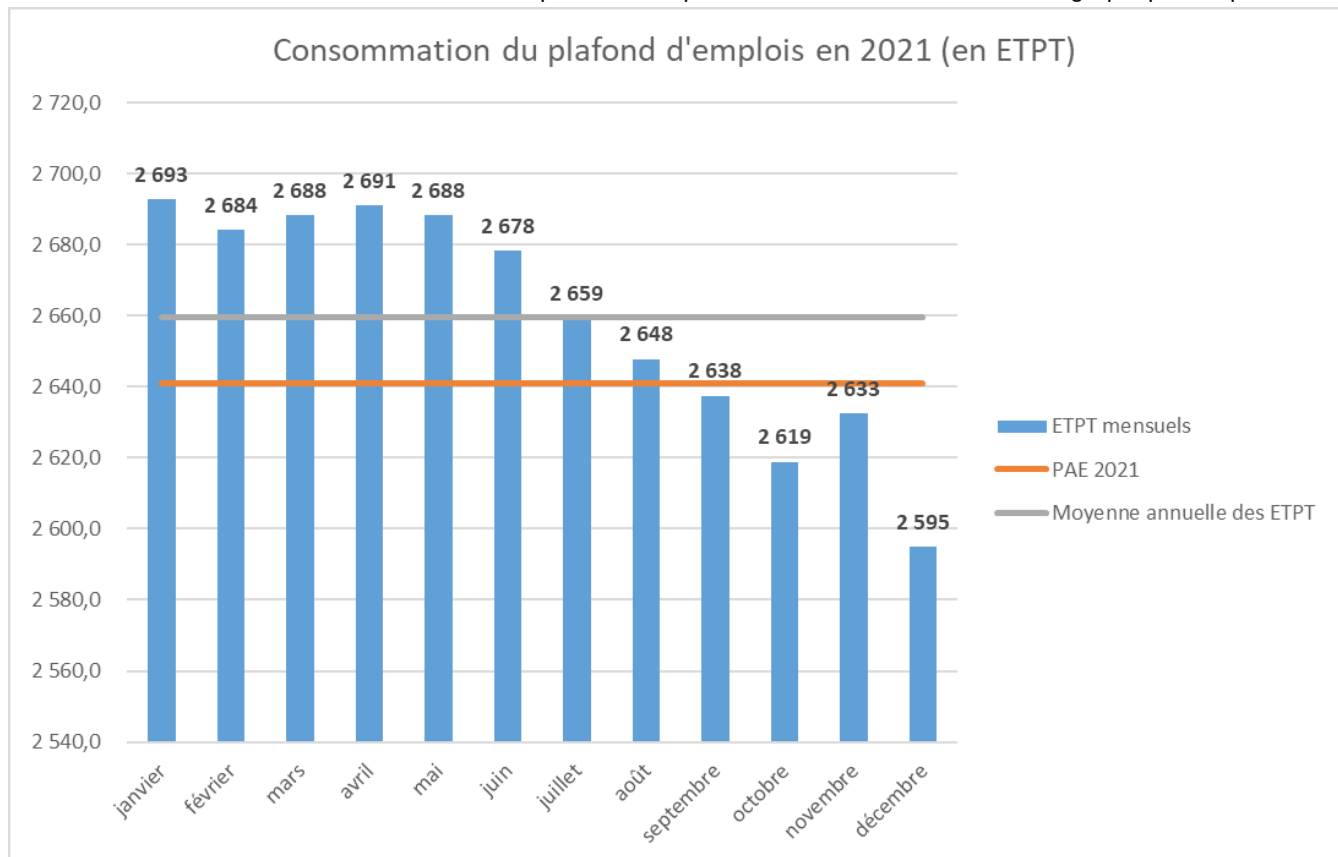
(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Sur le plan de la gestion des effectifs, l'établissement a de nouveau respecté le schéma d'emploi prévu, soit -94,8 ETP avec un effectif global atteint de 2 594,9 ETP au 31/12/2021. Pour rappel, en 2020, le schéma d'emplois était de -94,3 ETP pour un effectif global de 2 689,7 ETP atteint au 31/12/2020. Il s'agit d'un effort important réalisé par l'établissement dont les effectifs sont passés de 3 459 ETPT en 2010 à 2 659,5 ETPT fin 2021.

S'agissant du plafond d'autorisation d'emplois, **l'exécution est de 2 659,5 ETPT, ce qui constitue un dépassement de 18,5 ETPT par rapport au plafond de 2 641 ETPT inscrit en LFI, soit un dépassement de 0,7%.**

La consommation mensuelle des effectifs et du plafond d'emplois en 2021 est détaillée dans le graphique ci-après :



Ce dépassement est le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, on observe une dynamique de consommation importante sur le premier semestre qui s'inscrit dans une tendance d'augmentation du nombre de départs en cohérence avec la pyramide des âges de l'établissement.

Sur certains postes sensibles ou particulièrement exposés, l'établissement a remplacé, pour assurer la continuité opérationnelle des missions de sécurité des personnes et des biens de l'établissement, des départs d'agents (départ à la retraite et IDV majoritairement) avec un recouvrement permettant un transfert de compétences ou, au moins, avec une vacance la plus faible possible. La très grande majorité des postes concernés sont ceux ayant trait aux domaines de l'informatique (développement, systèmes d'information), de l'observation et de la prévision qui conditionnent le bon fonctionnement opérationnel de l'établissement au quotidien.

Cette situation s'est trouvée amplifiée par le fait que beaucoup de ces agents disposaient d'un stock de jours de CET saturant le plafond autorisé (60 jours), éventuellement complété pour ceux en service posté par un volume important d'heures de récupération liés au régime horaire auquel ils sont assujettis. Les niveaux de CET et d'heures de récupération sont d'ailleurs un symptôme de la charge de travail élevée qui pèse sur de nombreuses équipes compte tenu des réductions d'effectifs et durées de vacance de postes.

Cela s'est traduit par le remplacement de certains personnels avant leur date de radiation des cadres (3 mois pour ceux qui disposaient d'un CET de 60 jours). Sur l'année, en moyenne, un décalage d'un mois entre la date d'entrée et la date de sortie est constaté, ce qui a contribué à majorer la consommation d'ETPT.

Faute de pouvoir combler les sorties par le jeu des mobilités en interne (campagnes infructueuses compte tenu des profils recherchés, des sujétions attachées au poste ou à sa localisation), il a été nécessaire de recourir à des recrutements externes pour pourvoir les postes vacants.

La prise en compte d'un risque de dépassement du plafond d'emploi a conduit Météo-France à limiter très fortement à partir de la fin mai les recrutements. Les effets de cet arrêt des recrutements non essentiel s'est traduit par une diminution progressive de la consommation mensuelle des emplois qui a retrouvé un niveau inférieur au plafond d'emplois sur le dernier semestre de l'année. L'effet correctif de cette décision n'a pu toutefois compenser la surconsommation du début d'année.

Si le suivi des ETP et du schéma d'emplois a été réalisé avec rigueur, l'impact sur le plafond d'emplois n'avait pas été anticipé avec une précision suffisante conduisant au dépassement constaté de 0,7%, il n'a pas été traduit lors du budget rectificatif. En particulier, l'éclatement des bases de gestion du temps ne permet pas de disposer au moment de la demande de remplacement d'un agent d'une information précise sur le bilan horaire des compensations.

**Pour prévenir l'aléa de gestion de 2021, l'établissement a mis en place depuis le début d'année 2022 une procédure de centralisation de toutes les demandes des directions de remplacement de poste et a renforcé son pilotage des effectifs.**

## OPÉRATEUR

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Dans un contexte de persistance de la crise liée à la Covid19, l'activité de l'IGN a pu être maintenue en 2021, en particulier la production de données socle (services en géodésie spatiale, prises de vues aériennes, inventaire forestier, entretien du Référentiel géographique à grande échelle), l'appui au ministère des armées, le fonctionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG), et les productions prioritaires pour les ministères de tutelle.

Conformément au contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'État pour la période 2020-2024, l'institut a aussi engagé la mise en œuvre de nouvelles orientations avec la décision de gratuité des données de l'IGN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi que le lancement de grands projets de couverture de données en appui aux politiques publiques, grâce à des financements qui confortent l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics.



Suite à la mise en place de conventions pour la contribution du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du plan France relance (via le ministère chargé de l'agriculture), l'IGN a engagé la couverture nationale en Lidar haute densité. Ce projet vise à établir une description très fine de la forme et de l'occupation du sol en 3 dimensions (forme des bâtiments, arbustes, relief fin...) sur tout le territoire en 5 ans. Il appuiera de nombreuses politiques publiques (prévention des risques, connaissance de la ressource forestière, aménagement du territoire, etc.). En 2021, les données Lidar ont été collectées par voie aérienne sur 129 000 km<sup>2</sup>. Après qualification, les premières données ont été mises en diffusion.

Une convention a aussi été signée avec les ministères de tutelle en vue d'élaborer de façon très automatisée des données descriptives de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE) sur l'ensemble du territoire. Le projet est ainsi passé d'une phase d'expérimentation à une phase de fiabilisation et d'industrialisation qui doit se prolonger en 2022. Un premier département pilote a d'ores et déjà été couvert (Gers). Les retours des usagers sont très positifs. La production de masse débutera courant 2023 en vue d'alimenter l'Observatoire national de l'artificialisation des sols.

Des partenariats plus anciens ont été renouvelés ou étendus, notamment avec le ministère des armées (nouvelle convention IGN-Défense pour une durée de 7 ans, nouveau marché « GeoMaps 2 »), le ministère chargé de l'agriculture (convention de mise à jour du Registre parcellaire graphique) et des collectivités territoriales (conventions pour l'élaboration de Plans de corps de rue simplifiés).

Par ailleurs, le projet de mise en place de la Géoplateforme nationale a franchi d'importantes étapes en 2021 : avis favorable de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), mobilisation du FTAP, choix de l'hébergeur OVHcloud, choix d'un groupement mené par Worldline et s'appuyant sur un ensemble de PME reconnues, pour développer les services du socle de l'infrastructure.

En parallèle, pour réussir pleinement son repositionnement, l'IGN a déployé la démarche « Géocommuns, avançons ensemble », une concertation ouverte et interactive avec son écosystème et ses équipes, pour relever des défis d'ordre culturel, opérationnel, sectoriel, économique et managérial. Cela a permis de clarifier la raison d'être de l'institut et d'affirmer des ambitions réalistes et à fort impact : observateur du territoire en continu, acteur des communs numériques, cartographe-compagnon des découvertes et des représentations.

Cette démarche s'accompagne d'un plan de recrutement et d'un programme d'accompagnement RH porté par le management de l'IGN. L'IGN a entamé une démarche de GPEEC en déterminant avec chacune de ses directions métiers, les emplois en croissance, ceux en décroissance (en lien avec une disparition progressive d'activités ou une requalification des compétences), et les nouveaux emplois. Ce travail doit amener à préciser les compétences nouvelles à acquérir ou à renforcer. Sur les 150 compétences nouvelles, nécessaires à la réalisation des ambitions de la démarche géo-communs, la moitié environ des besoins devra être pourvue par un plan de recrutements, et l'autre moitié par des mobilités internes, voire des reconversions qui impliqueront des actions de bilan de compétences, de formation et dans certains cas de mobilité géographique en lien avec l'évolution de certaines activités (imprimerie par exemple).

Ces actions s'appuieront sur les dispositifs gouvernementaux existants tels que les plans d'action pour rendre plus attractifs les métiers du numérique dans la fonction publique, les nouvelles possibilités de recrutement ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ou des évolutions réglementaires spécifiques aux corps propres de l'IGN comme le plan de requalification des géomètres, ainsi que des plans d'accompagnement individuels et collectifs.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					22 000	15 000

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					22 000	15 000
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>7 171</b>	<b>11 569</b>			<b>20 732</b>	<b>13 872</b>
Subventions pour charges de service public		18				113
Transferts	7 171	11 551			20 732	13 759
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>69</b>	<b>69</b>			<b>42</b>	<b>42</b>
Transferts	69	69			42	42
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>		<b>18</b>				
Transferts		18				
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>					<b>24</b>	<b>29</b>
Transferts					24	29
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>1 016</b>	<b>784</b>	<b>700</b>	<b>750</b>	<b>1 000</b>	<b>1 236</b>
Transferts	1 016	784	700	750	1 000	1 236
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>86 405</b>	<b>86 405</b>	<b>89 199</b>	<b>89 199</b>	<b>87 867</b>	<b>87 867</b>
Subventions pour charges de service public	86 405	86 405	89 199	89 199	87 867	87 867
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>138</b>	<b>1 310</b>			<b>121</b>	<b>1 319</b>
Transferts	138	1 310			121	1 319
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>		<b>7</b>				<b>25</b>
Transferts		7				25
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>					<b>833</b>	<b>833</b>
Subventions pour charges de service public					833	833
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>95</b>	<b>182</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	95	182			40	40
Transferts						
<b>P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</b>		<b>76</b>				<b>17</b>
Transferts		76				17
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>		<b>11</b>				
Transferts		11				
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>		<b>458</b>				
Transferts		458				
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>		<b>311</b>			<b>238</b>	<b>528</b>
Transferts		311			238	528
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>21 550</b>	<b>7 515</b>
Dotations en fonds propres						
Transferts					21 550	7 515
<b>Total</b>	<b>94 894</b>	<b>101 200</b>	<b>89 899</b>	<b>89 949</b>	<b>154 447</b>	<b>128 324</b>

Le montant de SCSP (87,9 M€) correspond au niveau de SCSP dite "historique" auquel s'ajoute la compensation exceptionnelle de 2,94 M€ au titre de la mesure d'accompagnement de la migration du Géoportail.

Un versement complémentaire de 833 K€ (hors SCSP) a été opéré au titre de la compensation de la dette "indemnité spécifique" en raison du passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et

de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) et de celui des géomètres.

Dans le cadre du financement du plan de couverture nationale (France métropolitaine + DOM sauf Guyane) en données Lidar haute densité (10 points/m<sup>2</sup>), l'IGN a perçu 7,515 M€ (sur 21,5 M€ prévus sur 3 ans) au titre du fonds de transformation de l'action publique (FTAP) et 15 M€ au titre du plan de relance (sur 22M€ prévus) (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	112 646	104 263	Subventions de l'État	92 067	92 632
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	18 263	17 658	– subventions pour charges de service public	87 867	87 867
			– crédits d'intervention( transfert)	4 200	4 765
Fonctionnement autre que les charges de personnel	52 600	75 209	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 900	2 614
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 300	25 952	Revenus d'activité et autres produits	68 450	88 517
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	9 300	25 948	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	500	416
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		4	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		46
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 100	4 946
<b>Total des charges</b>	<b>165 246</b>	<b>179 472</b>	<b>Total des produits</b>	<b>165 417</b>	<b>183 763</b>
Résultat : bénéfice	171	4 291	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	165 417	183 763	Total : équilibre du CR	165 417	183 763

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	7 871	24 835
Investissements	14 000	17 753	Financement de l'actif par l'État	1 000	4 076
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1 772
			Autres ressources		61
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>14 000</b>	<b>17 753</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>8 871</b>	<b>30 744</b>
Augmentation du fonds de roulement		12 991	Diminution du fonds de roulement	5 129	

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
14 590	11 127	39 185

La trésorerie fin 2021 est d'un montant de 39,18 M€. Elle est en augmentation de 24,59 M€ par rapport au compte financier 2020 qui indiquait un montant de 14,59 M€. Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2021 équivaut à 93 jours de fonctionnement courant (c'est-à-dire fonctionnement + masse salariale). Ce niveau exceptionnel est à mettre en relation avec le nouveau modèle économique de l'institut. L'activité de l'IGN en appui aux politiques publiques induit des apports financiers par des conventions pluriannuelles dont une grande partie des versements se fait au moment de la signature et en avance des travaux à effectuer. La trésorerie de l'institut, résultant de la stricte exécution des conventions signées avec les différents partenaires, permettra donc de financer les grands projets majoritairement sous traités dans le cadre de marchés publics qui se déploieront sur plusieurs années.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	112 646	112 646	110 018	110 018
Fonctionnement	33 750	41 100	58 421	44 326
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 000	8 000	6 189	5 541
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>159 396</b>	<b>161 746</b>	<b>174 628</b>	<b>159 885</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	18 263	18 263	17 658	17 658

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>160 550</b>	<b>184 206</b>
Subvention pour charges de service public	87 867	87 867
Autres financements de l'État	4 300	4 377
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	5 200	1 034
Recettes propres	63 183	90 928
<b>Recettes fléchées</b>	<b>800</b>	<b>1 030</b>
Financements de l'État fléchés	800	1 030
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>161 350</b>	<b>185 236</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>25 351</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>396</b>	<b>0</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Créer et valoriser des compétences, des connaissances et de l'innovation	16 300 15 132	1 079 1 452	1 141 1 106	0 0	0 0	150 226	150 65	17 529 16 810	17 591 16 303	
2. Elaborer une description du territoire	45 892 44 314	6 637 17 673	4 456 7 631	0 0	0 0	2 143 2 802	2 927 2 630	54 672 64 789	53 275 54 575	
3. Organiser la diffusion et le partage de données	16 953 16 212	4 386 4 070	4 585 3 985	0 0	0 0	4 057 718	1 422 1 196	25 396 21 000	22 960 21 393	
4. Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 606 8 647	2 252 1 908	1 717 1 418	0 0	0 0	300 587	300 187	11 158 11 142	10 623 10 252	
5. Apporter un soutien au ministère de la défense	6 263 6 485	8 527 20 997	17 883 19 460	0 0	0 0	0 0	0 0	14 790 27 482	24 146 25 945	
6. Pilotage et administration générale	18 632 19 228	10 869 12 321	11 318 10 726	0 0	0 0	6 350 1 856	3 201 1 463	35 851 33 405	33 151 31 417	
<b>Total</b>	<b>112 646 110 018</b>	<b>33 750 58 421</b>	<b>41 100 44 326</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>13 000 6 189</b>	<b>8 000 5 541</b>	<b>159 396 174 628</b>	<b>161 746 159 885</b>	

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>396</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	11 910	11 601
Autres décaissements non budgétaires	0	785
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>12 306</b>	<b>12 386</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>24 594</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	24 594
<b>Total des besoins</b>	<b>12 306</b>	<b>36 980</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>25 351</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	11 910	11 567
Autres encaissements non budgétaires	0	62
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>11 910</b>	<b>36 980</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>396</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	396	0
<b>Total des financements</b>	<b>12 306</b>	<b>36 980</b>

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
--------------	---------------------	-------------------------

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Le solde budgétaire de l'IGN est excédentaire de 25,35 M€ à fin 2021 pour des raisons essentiellement conjoncturelles. Il résulte notamment de financements obtenus pour le projet Lidar HD (22,515 M€ en 2021). Ce projet est réalisé dans le cadre du dispositif de financement gouvernemental FTAP. Il est emblématique du changement de modèle économique de l'institut qui s'appuie sur des financements par projet d'ampleur. Les financements acquis sont à mettre en relation avec les modalités d'exécution des conventions de subventions pluriannuelles prévoyant des versements conséquents au moment de la signature et en avance des phases de production. Par ailleurs, sur cette même période, la situation positive du solde budgétaire est légèrement amplifiée par la baisse de la masse salariale de 2,63 M€ et de celle de l'investissement de 2,5 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 469</b>	<b>1 534</b>	<b>1 481</b>
– sous plafond	1 439	1 471	1 446
– hors plafond	30	63	35
<i>dont contrats aidés</i>	18	10	5
<i>dont apprentis</i>		13	11
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Concernant les emplois sous-plafond, le plafond d'emplois a été fixé en LFI 2021 à 1 471 ETPT incluant une dotation spécifique de 74 ETPT pour recruter des CDD nécessaires au projet Registre Parcellaire Graphique (RPG) au bénéfice du MAA.

L'enveloppe de personnel exécutée à hauteur de 110,02 M€ correspond à une réalisation de 1 390 ETP sous-plafond et 46 ETP hors plafond. Avec l'accord de la direction du budget, les effectifs du projet RPG ne sont pas comptabilisés dans le décompte du schéma d'emploi. A titre d'information, 110 agents étaient présents au 31/12/2021 (contre 144 prévus initialement).

Le schéma d'emplois a ainsi été réalisé à hauteur de - 37 ETP contre - 36 ETP notifié par le contrôleur général économique et financier.

## OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Formé en 2014 de la fusion de 11 services de l'État (et le centre national des ponts de secours depuis le 1er janvier 2021) il est porteur de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cerema s'est fixé comme objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Sa stratégie opérationnelle s'articule parfaitement avec les choix du gouvernement lors de la mise en place du Plan de Relance.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations (100 % de nos collaborateurs hors de Paris) et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cerema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un acteur clé de la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est aussi un outil de valorisation des connaissances sur les sujets qui sont les siens et à ce titre, publie près de 1500 références par an.

Labellisé Institut Carnot depuis 2020, l'établissement dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances.

Le compte financier 2021 présente des résultats positifs, avec en particulier un solde budgétaire de +11,9 M€, un résultat comptable de + 0,2 M€ et un apport au fonds de roulement de +11,4 M€. Les taux d'exécution au global sont de 94% en dépenses et de 99% en recettes.

Après une année 2020 qui a marqué le pas en matière de recettes propres, compte tenu du contexte de crise sanitaire, l'année 2021 est marquée positivement par la réalisation des objectifs en termes de recettes.

En termes de facturation, le montant des recettes titrées est de 40,6 M€, soit +1,5 M€ par rapport aux prévisions, et en augmentation de +7,1 M€ (+21%) par rapport à 2020. Les recettes sont non seulement supérieures aux prévisions, mais elles s'affichent en hausse de plus de 22% par rapport à 2019 et 2020.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>4</b>
Transferts						4
<b>P362 – Écologie</b>					<b>5 030</b>	<b>2 316</b>
Dotations en fonds propres					1 099	218
Transferts					3 931	2 098
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>		<b>23</b>			<b>15</b>	<b>17</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		23			15	17
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>15</b>	<b>15</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
Transferts	15	15			15	15
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>661</b>	<b>577</b>			<b>1 128</b>	<b>888</b>
Subventions pour charges de service public						
Transferts	661	577			1 128	888
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>733</b>	<b>463</b>			<b>1 539</b>	<b>1 687</b>
Transferts	733	463			1 539	1 687
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>525</b>	<b>412</b>	<b>700</b>	<b>750</b>	<b>595</b>	<b>556</b>
Transferts	525	412	700	750	595	556
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>212 166</b>	<b>212 131</b>	<b>191 069</b>	<b>191 069</b>	<b>191 436</b>	<b>191 471</b>
Subventions pour charges de service public	212 131	212 131	191 069	191 069	191 371	191 371
Transferts	35				65	100
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>1 673</b>	<b>1 361</b>			<b>1 887</b>	<b>1 842</b>
Transferts	1 673	1 361			1 887	1 842
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>					<b>360</b>	<b>378</b>
Transferts					360	378
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>2 596</b>	<b>2 596</b>
Subventions pour charges de service public					2 556	2 556
Transferts	60	60			40	40
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>50</b>	<b>10</b>			<b>12</b>	<b>20</b>
Transferts	50	10			12	20
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>						<b>3</b>
Transferts						3
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>						<b>19</b>
Transferts						19
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>					<b>48</b>	
Subventions pour charges de service public					48	
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>888</b>	<b>881</b>			<b>669</b>	<b>570</b>
Subventions pour charges de service public	35	23			57	50
Transferts	853	859			612	520
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>250</b>	<b>250</b>
Subventions pour charges de service public					250	250
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>373</b>	<b>350</b>			<b>554</b>	<b>499</b>
Transferts	373	350			554	499
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>151</b>	<b>72</b>			<b>202</b>	<b>237</b>
Transferts	151	72			202	237
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>40 000</b>	<b>11 000</b>
Transferts					40 000	11 000
<b>P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière</b>	<b>320</b>	<b>340</b>			<b>1 489</b>	<b>1 008</b>
Transferts	320	340			1 489	1 008
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>55</b>	<b>55</b>				
Transferts	55	55				



## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P764 – Soutien à la transition énergétique (fermé en 2020)</b>	<b>270</b>					
Transferts	270					
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>		<b>7 043</b>				
Dotations en fonds propres		4 078				
Transferts		2 965				
<b>Total</b>	<b>217 939</b>	<b>223 793</b>	<b>191 769</b>	<b>191 819</b>	<b>247 825</b>	<b>215 377</b>

Les principales conventions signées en 2021 sont : la convention avec la DGALN sur le recyclage des friches (1,1M€), la convention annuelle avec cette même direction (1,1 M€), la convention avec la DGITM-DAM (0,9 M€) relative à la modernisation des Cross, la convention annuelle avec la DGPR (1,4 M€) et la convention annuelle avec la DSR (0,7 M€). Ces conventions ont donné lieu à des versements d'avance en 2021 à hauteur de 3,8M€.

Dans le cadre du plan de relance, le Cerema pilote le Programme National Ponts, qui a vocation à accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures. Le montant perçu en 2021 est de 11 M€.

Le Cerema s'est aussi vu confier la gestion du dispositif "Sentiers du littoral", qui doit servir à l'ouverture de nouveaux linéaires de sentiers littoraux, à l'amélioration de tracés, à la valorisation du patrimoine et des espaces qui l'accompagnent, au travers d'études préalables à des travaux et de travaux, pilotés par les différents maîtres d'ouvrage publics concernés. Le montant perçu à ce titre en 2021 est de 1,25 M€.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets rénovation énergétique des bâtiments publics de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), l'établissement bénéficie d'un financement de 1,1 M€ pour 5 projets sélectionnés. Une avance de 0,2 M€ a été enregistrée à ce titre en 2021.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	197 036	195 574	Subventions de l'État	190 551	190 420
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>48 900</i>	<i>47 956</i>	– subventions pour charges de service public	190 551	190 420
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 794	60 932	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		13	Autres subventions	15 121	21 869
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 320	22 949	Revenus d'activité et autres produits	40 300	44 407
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 320</i>	<i>22 949</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>3 905</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>133</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>3 900</i>	<i>86</i>
<b>Total des charges</b>	<b>246 830</b>	<b>256 519</b>	<b>Total des produits</b>	<b>245 972</b>	<b>256 696</b>
Résultat : bénéfice		177	Résultat : perte	858	
Total : équilibre du CR	246 830	256 696	Total : équilibre du CR	246 830	256 696

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 562	19 002
Investissements	6 100	7 598	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 100</b>	<b>7 598</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>5 562</b>	<b>19 002</b>
Augmentation du fonds de roulement		11 404	Diminution du fonds de roulement	538	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Concernant l'exécution des **recettes budgétaires**, le Cerema n'a pas demandé en 2021 de versement du FTAP dans la mesure où les recettes perçues étaient équivalentes en cumulé aux dépenses déjà réalisées ou en cours. La demande de financement a ainsi été reportée en 2022 afin de rester sur un rythme cohérent en dépenses et en recettes.

le Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) a financé pour moitié le coût lié à la transformation de l'établissement en matière d'accompagnement des agents. Le montant perçu en 2021 est de 0,9 M€. La liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par décision du 10 juillet 2020 du Conseil d'État a conduit au versement de 2,5 M€ au Cerema. Cette astreinte vise à amplifier l'action de l'établissement en matière de qualité de l'air. Les dépenses correspondantes sont inscrites au BI 2022.

Concernant les **dépenses budgétaires**, le montant total des crédits consommés en 2021 s'élève à 259,9 M€ en AE et 236,1 M€ en CP. La gestion 2021 se traduit ainsi par un taux de consommation des crédits du BR3 adopté le 30 novembre 2021 de 98 % en AE et de 94% en CP, ce taux variant selon les enveloppes de dépenses concernées.

La masse salariale 2021 s'élève à 195,5 M€, soit un taux d'exécution de 99,9% par rapport au budget voté. Il convient de noter qu'en dépit du schéma d'emplois de l'établissement, la masse salariale s'est accrue de +0,9 M€ par rapport à 2020 principalement du fait de différentes revalorisations catégorielles dont celles liées à la bascule des personnels techniques au RIFSEEP et du transfert des agents du CNPS au sein du Cerema.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 47,5 M€ en AE et à 31,2 M€ en CP, soit des taux de réalisation de respectivement 94 % et 73 %. La sous-exécution porte principalement sur les dépenses informatiques, engagées pour la plupart tardivement dans l'année et en partie sur le poste déplacements et formation. S'agissant des dépenses de fonctionnement liées au plan de relance, et plus particulièrement le programme national ponts, pour lequel un montant significatif est prévu dans le cadre du recensement des ouvrages d'art : l'exécution en AE en conformité avec la prévision, mais en CP s'affiche en retrait du fait du démarrage des prestations plus tardivement que prévu et de retards de facturation.

Les dépenses d'intervention se sont établies en 2021 à 6,7 M€ en AE et 1,9 M€ en CP, soit des taux de réalisation de respectivement 90 % et 76 %. Concernant le programme national ponts, les conventions ont été conclues avec les 17 lauréats de l'appel à projets Ponts connectés, qui ont reçu dans ce cadre en 2021 une avance. Le montant exécuté en AE et en CP est ainsi conforme à la prévision. Concernant le programme France vue sur mer, quelques conventions étaient encore en cours de signature en fin d'année d'où une légère sous-exécution en AE (-0,7 M€) et CP (-0,6 M€), correspondant donc à un décalage sur 2022.

Les dépenses d'investissement se sont établies en 2021 à 10,2 M€ en AE et 7,6 M€ en CP, soit des taux de réalisation de respectivement 85 % et 82 %. Les investissements prévus en équipements scientifiques et techniques ont été engagés en totalité. La sous-exécution porte principalement sur le poste projets immobiliers dont certains n'ont pu démarrer en 2021, et dans une moindre mesure sur des dépenses d'infrastructure en informatique.

**Au total, avec une sous-exécution en dépenses de -13,9 M€ et en recettes de -3,4 M€, le solde budgétaire ressort excédentaire à 11,9 M€. Il est supérieur de 10,5 M€ par rapport au solde anticipé en BR3.**

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
29 900	16 010	55 016

Le solde des décaissements et encaissements non budgétaires s'établissent à +13,3 M€, l'abondement de la trésorerie s'élève au final à +25,1 M€, supérieur de 23,6 M€ au montant prévu ; la trésorerie s'établit ainsi en fin d'exercice à 55 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	197 036	197 036	195 520	195 520
Fonctionnement	39 199	39 474	47 445	31 152
Intervention	0	0	6 748	1 857
Investissement	6 350	6 100	10 191	7 598
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>242 585</b>	<b>242 610</b>	<b>259 904</b>	<b>236 127</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	48 900	48 900	47 956	47 956

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>236 072</b>	<b>232 210</b>
Subvention pour charges de service public	190 551	190 420
Autres financements de l'État	5 000	8 585
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	6 121	0
Recettes propres	34 400	33 205
<b>Recettes fléchées</b>	<b>4 000</b>	<b>15 885</b>
Financements de l'État fléchés	0	12 468
Autres financements publics fléchés	4 000	3 417
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>240 072</b>	<b>248 095</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>11 968</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 538</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Action sociale	0	1 046	1 071	0	0	0	0	1 046	1 071
	687	584	602	0	0	5	5	1 276	1 294
10. Dépenses de personnel	197 036	0	0	0	0	0	0	197 036	197 036
	182 574	0	0	0	0	0	0	182 574	182 574
11. Autres opérations transversales	0	2 661	2 853	0	0	0	0	2 661	2 853
	0	3 798	2 737	0	0	121	344	3 919	3 080
12. Pilotage transversal et animation	0	2 458	2 520	0	0	0	0	2 458	2 520
	0	1 595	1 102	0	0	0	0	1 595	1 102
13. Support	0	4 486	4 427	0	0	0	0	4 486	4 427
	0	320	255	0	0	0	0	320	255
2. Activité scientifique et technique	0	18 015	18 625	0	0	2 075	2 075	20 090	20 700
	0	27 917	17 737	6 748	1 857	2 648	2 249	37 313	21 843
3. Développement des compétences	0	1 371	1 403	0	0	0	0	1 371	1 403
	0	1 424	1 166	0	0	0	0	1 424	1 166
4. Documentation scientifique et technique	0	167	171	0	0	0	0	167	171
	0	35	34	0	0	0	0	35	34
5. Editions et publications	0	7	7	0	0	0	0	7	7
	0	305	279	0	0	0	0	305	279

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
6. Grands équipements et matériels informatiques	0 0	4 574 6 309	4 932 4 669	0 0	0 0	650 758	650 571	5 224 7 067	5 582 5 240	
7. Grands équipements scientifiques et techniques	0 0	0 30	0 31	0 0	0 0	1 625 3 478	1 575 2 741	1 625 3 508	1 575 2 772	
8. Immobilier	0 0	3 198 4 300	2 219 1 712	0 0	0 0	2 000 3 181	1 800 1 689	5 198 7 481	4 019 3 402	
9. Impôts et taxes	0 12 259	1 217 828	1 246 828	0 0	0 0	0 0	0 0	1 217 13 087	1 246 13 087	
<b>Total</b>	<b>197 036 195 520</b>	<b>39 199 47 445</b>	<b>39 474 31 152</b>	<b>0 6 748</b>	<b>0 1 857</b>	<b>6 350 10 191</b>	<b>6 100 7 598</b>	<b>242 585 259 904</b>	<b>242 610 236 127</b>	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 538</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	500	364
Autres décaissements non budgétaires	6 830	24 888
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 868</b>	<b>25 252</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>25 116</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	475	9 270
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	15 846
<b>Total des besoins</b>	<b>9 868</b>	<b>50 368</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>11 968</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	527	381
Autres encaissements non budgétaires	6 830	38 019
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>7 357</b>	<b>50 368</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 511</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 986	0
<b>Total des financements</b>	<b>9 868</b>	<b>50 368</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les recettes suivies dans le cadre du plan d'affaires ressortent à 35,5 M€ en encaissements, en retrait de -1,6 M€ par rapport au budget rectificatif n°3 et en augmentation de +2,3 M€ par rapport à 2020. Il convient cependant de noter que le compte d'attente à fin 2021 ressort à 3,5 M€ au titre de recettes facturées en 2021 : ces sommes, encaissées tardivement et postérieurement à la fin de gestion, n'ont en effet pu être comptabilisées sur 2021.

Ce montant sera intégré dans le budget rectificatif n° 1 de 2022.

En matière de facturation, le montant des recettes titrées est de 40,6 M€, soit +1,5 M€ par rapport aux prévisions 2021, et en augmentation de +7,1 M€ (+21%) par rapport à 2020. Les recettes sont non seulement supérieures aux prévisions, mais elles s'affichent en hausse de plus de 22 % par rapport à 2019 et 2020, l'année 2020 ayant marqué le pas dans le contexte de crise sanitaire.

La dotation aux provisions, d'un montant de 14,4 M€, correspond essentiellement :

- à la comptabilisation d'une provision au titre de la résorption du décalage d'un an du paiement des indemnités spécifiques de service (ISS) 2020, étalée sur 6 ans. La provision est constituée à hauteur de 5/6ème, pour la période 2023-2027 (12,8 M€)
- à une dotation liée à la défaillance du fournisseur d'électricité Hydroption pour lequel des avances ont été versées (1 M€)
- et à l'actualisation au 31 décembre 2021 de la provision constituée en 2014 au titre des comptes épargne-temps (0,6 M€). Cette provision correspond à la valorisation en coût moyen 2021, par catégorie d'agents, du cumul du nombre de jours versés sur CET au 31 décembre, sachant que les agents exercent ensuite un droit d'option permettant de racheter des jours, de les verser au RAFP ou de les conserver sur le CET.

Les dotations et reprises sur provisions constatées en 2021 ont au global un impact négatif sur le résultat comptable de -14,4 M€.

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2021 en recettes et en dépenses, le solde budgétaire, qui traduit l'écart entre les encaissements et les décaissements, s'élève à la fin de l'année 2021 à +11,9 M€, soit un écart de +10,5 M€ par rapport aux prévisions.

Le solde des décaissements et encaissements non budgétaires s'établissent à +13,3 M€, l'abondement de la trésorerie s'élève au final à +25,1 M€, supérieur de 23,6 M€ au montant prévu ; la trésorerie s'établit ainsi en fin d'exercice à 55 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 589</b>	<b>2 621</b>	<b>2 534</b>
– sous plafond	2 537	2 536	2 470
– hors plafond	52	85	64
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	15		18
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exécution 2021 des effectifs sous plafond s'établit à:

- 2 469,7 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annualisée
- 2 436,55 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2021 (dont 25,6 ETP pour les agents du CNPS et 19,8 ETP vacataires)

Concernant les emplois hors plafond, la situation 2021 est la suivante :

- 63,5 ETPT en moyenne annualisée (dont 17,6 ETPT pour les apprentis)
- 74,8 ETP au 31 décembre 2021 dont 23 apprentis

Le schéma d'emplois 2021 s'établit à -74,3 ETP pour une cible fixée à -72,05 ETP, à la suite de la prise en compte du report de surexécution du schéma d'emplois 2020.